

N° 65

AVRIL 1969

« LE PEUPLE BRETON »

mensuel

Boîte postale 713 RENNES

ABONNEMENTS

Ordinaire : 10 F

Etranger (par avion) : 15 F

De soutien : à partir de 15 F

C.C.P. 2 365-76 RENNES

Aujourd'hui, être libre
c'est être informé

LE PEUPLE BRETON

1^F

ORGANE DE L'UNION DEMOCRATIQUE BRETONNE

LE
27
AVRIL

- Parce qu'ils exigent une Assemblée élue au suffrage universel.
- Parce qu'ils veulent une Bretagne socialiste

Les Bretons voteront NANN

(VOIR NOTRE EDITO PAGE 2)

- Le Joint Français à St-Brieuc
- ANTAR à Donges
- BEG-AVEL à Brest



LES TRAVAILLEURS BRETONS EN LUTTE

Au moment où le national-gaullisme tente de masquer les véritables problèmes sociaux derrière des projets de pseudo-participation des travailleurs, à l'heure où il détourne les revendications régionales vers un referendum-plébiscite qui ne vise qu'à imposer une pseudo-régionalisation technocratique et bourgeoise, les travailleurs bretons s'organisent et luttent pour la satisfaction de leurs légitimes revendications.

Encore plus qu'ailleurs, la journée de grève du 11 mars — réponse à la faillite des « négociations de Tilsitt », suite à l'intransigeance patronale et gouvernementale — a été massivement suivie en Bretagne et les meetings ont rassemblé un nombre important de manifestants : 10 000 à Nantes, 5 000 à Brest, Lorient et Rennes, 2 000 à Quimper, etc... ce qui est révélateur du profond mécontentement de la classe ouvrière et de son état de disponibilité en vue de luttes futures.

Dans un autre domaine, large participation également à la journée d'action du 5 mars des commerçants et artisans, ce qui traduit leurs inquiétudes face à l'évolution des petites entreprises dans un pays sous-développé et victime d'une récession économique continue comme la Bretagne (exode rural, désindustrialisation, dépeuplement, etc.).

Les agriculteurs bretons, qui voient leurs revenus baisser de plus en plus au profit de ceux des classes dominantes et des entrepreneurs agricoles capitalistes de la région parisienne, tandis que leurs productions sont chaque jour plus menacées par la concurrence européenne des régions riches et par le processus de colonisation par les grandes firmes commerciales et alimentaires, les agriculteurs bretons, eux aussi, se préparent à la lutte : une réunion de tous les délégués syndicaux des différents cantons avait été prévue pour le 8 avril, à Rennes, par la F.R.S.E.A.O. (Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

de l'Ouest), en vue de définir les actions à mener (dégradation du revenu, perspectives du Plan Mansholt, etc.). Mais à la suite de pressions de la F.N.S.E.A. (Fédération Nationale), soucieuse de maintenir une unité de façade au sein des agricultures françaises et désireuse de ne pas être dépassée par son opposition interne régionale de gauche, cette réunion vient d'être reportée à une date pour le moment indéterminée, tandis que la F.N.S.E.A. convoque ses délégués départementaux pour la fin mai, de façon à reprendre en main le contrôle du mouvement.

Dans ce climat général de mécontentement et d'inquiétude, ce sont naturellement les ouvriers qui, durant les dernières semaines et à la faveur des discussions salariales, ont fait preuve de détermination en menant le combat contre le patronat, pour l'obtention de conditions de vie et de travail plus décentes ; mais sans bien entendu arriver à réduire l'exploitation dont ils sont victimes de la part des usines-pirates colonisatrices.

Trois foyers principaux de luttes revendicatives se sont dégagés :

- Saint-Brieuc, avec en particulier la grève du Joint Français ;
- Nantes - Saint-Nazaire, avec surtout le conflit Antar à Donges ;
- enfin Brest (Bég-Avel, S.O.D.E.C.).

LE JOINT FRANÇAIS : L'EXPLOITATION COLONIALE DES TRAVAILLEURS BRETONS

Le mois de mars a été marqué à Saint-Brieuc par plusieurs mouvements de grève dans les principales entreprises de la ville :

- A Chaffoteaux, dès avant le 11 mars, le patronat céda devant la volonté des travailleurs et accordait 6 % d'augmentation.
- A la Société Métallurgique de Bretagne, à la suite de trois arrêts de travail et

devant la menace d'une grève, la direction céda 25 centimes d'augmentation horaire à l'ensemble du personnel (120 salariés), soit 6 % d'augmentation pour les plus bas salaires.

Plus dures sont les luttes dans les deux autres usines.

— Aux *Aciéries de Sambre-et-Meuse*, après cinq jours de grève, les ouvriers de la fonderie obtinrent 20 centimes d'augmentation horaire pour tous (3,86 F par heure au 1^{er} mars, 3,93 F au 1^{er} septembre prochain). Par contre, toujours dans la même entreprise, après deux semaines de grève, la lutte des travailleurs du modelage se poursuivait au-delà du 24 mars : alors que les ouvriers demandent une majoration de 30 à 40 centimes, la direction propose... 7 centimes !

— Au *Joint Français*, le mouvement de grève, commencé le 13 mars, se poursuivait toujours le 24. Le Joint Français apparaît comme le type même de la firme-pirate venue établir une usine annexe dans la colonie Bretagne, pour y profiter des bas salaires ; en cela et par d'autres traits, elle rappelle directement l'usine Citroën de Rennes, ce qui nous dispensera de plus longs développements...

Les revendications des travailleurs sont liées à la faiblesse générale des salaires pratiqués par le Joint par rapport à d'autres entreprises briochines et par la différence très nette qui existe entre les salaires pratiqués à Saint-Brieuc et ceux pratiqués à Bezons, qui est l'usine principale de la firme, dans la région parisienne. D'après une étude comparative des salaires Bezons - Saint-Brieuc, faite par la C.F.D.T., il ressort que les salaires horaires nets des ouvriers bretons sont inférieurs de 0,35 à 1,08 F selon les catégories ; ceci sans tenir compte des bonis réalisés en pourcentage et qui accentuent les disparités réelles. Encore faut-il noter que les salaires de Bezons sont

- La réforme régionale page 4
- Le Comité d'action pour la langue bretonne page 5
- Nous sommes tous des militaires page 6

des salaires très faibles pour la région parisienne et que les ouvriers y sont en lutte pour obtenir des augmentations.

Injustice scandaleuse, cette discrimination entre les salaires de Bezons et ceux de Saint-Brieuc est en outre révélatrice de l'exploitation de type colonial dont sont victimes les travailleurs bretons du Joint Français. Face aux revendications des ouvriers, la direction générale parisienne propose une augmentation dérisoire de 2 % ; aussi le mouvement se poursuit-il.

NOMBREUX CONFLITS EN LOIRE-ATLANTIQUE...

En Loire-Atlantique, le mouvement de grève le plus important a eu lieu à la raffinerie Antar de Donges, ce qui a d'ailleurs entraîné une grève de solidarité à la raffinerie de Vern-sur-Seiche, en Ille-et-Vilaine. D'autres mouvements de moindre ampleur ont également eu lieu dans le département : au port autonome de Nantes, aux établissements Sambre de Pontchâteau, aux Forges de Basse-Indre, etc.

(Suite page 3)

Edito

DEPUIS cinq ans nous n'avons cessé de dénoncer l'hypocrisie du gouvernement national-gaulliste face au problème breton. Nous n'avons cessé de montrer comment le gaullisme, expression actuelle du capitalisme, cherchait à adapter les structures de l'Etat centraliste pour mieux exploiter et réduire les régions sous-développées de l'hexagone. Depuis quatre mois, nous avons analysé l'énorme duperie que constitue la « réforme régionale » des Jeanneney et autre baron Guichard.

Le 27 avril, le choix est simple : nous, Bretons, ne pouvons que voter NON.

1 En votant NON, nous refuserons la pseudo-réforme gaulliste qui ne fait qu'accroître et concentrer dans les mains du préfet le pouvoir exécutif. Caractère dominant de cette réforme, ce renforcement du pouvoir exécutif en souligne bien le caractère CENTRALISTE. Ah ! Quelle belle réforme qui donne à ce super-agent de l'Etat plus de pouvoir que jamais : on n'est pas loin du Gauleiter.

— En votant NON, nous rejeterons les soi-disant assemblées régionales, assemblées corporatistes, assemblées croupions de notables et d'hommes de main du pouvoir. Les exemples sont proches dans le temps et dans l'espace : qu'on se rappelle la réforme régionale de Vichy et qu'on regarde les institutions de Franco (les assemblées provinciales aux Cortès) ou de Salazar.

— En votant NON, nous refuserons d'entériner le découpage arbitraire qui exclut la Loire-Atlantique de la Bretagne, contre le vœu de nombreuses associations, de nombreuses municipalités et même de Conseils généraux. Il est vrai que le poids du prolétariat de Loire-Atlantique où ouvriers et paysans, dans l'unité, ont mené des combats exemplaires, serait bien dangereux pour le pouvoir gaulliste.

— En votant NON, nous déjouerons la manœuvre gaulliste qui veut par le truchement d'un plébiscite (au suffrage universel) nous enlever l'usage de ce suffrage universel pour l'élection des assemblées qui devraient traiter des problèmes de l'avenir de notre pays. Quelle ironie au pays des droits de l'homme que cette peur du suffrage universel ! Ce refus est motivé, nous dit-on, par la crainte de la politisation. Mais alors, de quelle comédie s'agit-il, si discuter de l'emploi, de la création d'industries, des salaires et des droits syndicaux, n'est pas faire de la politique ? Choisir entre des équipements touristiques de luxe et des équipements populaires, n'est-ce pas un choix politique ? On ne veut pas de la « politisation » parce qu'il n'y aura même pas choix. Ces assemblées seront des chambres d'enregistrement où les notables se disputeront des parcelles de crédits d'équipement.

— En votant NON, nous repoussons la malhonnêteté d'un référendum-plébiscite où à deux questions on ne peut donner qu'une seule réponse, la réponse de tous les plébiscitistes : c'est-à-dire le oui au pouvoir personnel, le oui au détenteur de l'ordre et de la force, le oui au fondé de pouvoir actuel du capitalisme.

2 Le 27 avril, voter NON ce sera aussi dire NON au gaullisme, expression actuelle du capitalisme, dire NON au sous-développement de la Bretagne et au mépris des intérêts du peuple breton. Les exemples de cette situation coloniale ne sont que trop nombreux. Parmi les plus récents : une étude sur la région Douarnenez-Crozon a montré l'exode de plus en plus accéléré des jeunes. Plus de la moitié des jeunes ménages quittent le pays dès la première année ; le taux de mortalité est supérieur au taux de natalité (à Douarnenez, en 1968, 142 naissances pour 290 décès).

C'est sans doute là la « bonne voie » à laquelle se réfèrent les gaullistes. Le mot d'ordre de Debré en 1961 « Il faut dégager la Bretagne », prend tout son sens. A ceux qui restent, les bas salaires et la menace toujours présente du chômage. Rappelons encore que les salaires sont de 25 % plus faibles que la moyenne française et de 45 % plus faibles que ceux de la région parisienne.

Les usines-pirates sont les premières à profiter de ces différences scandaleuses, exploitant les travailleurs, brisant toute tentative d'organisation syndicale. De Citroën au Joint Français en passant par la C.S.F. à Brest, Yannick Frémin et Galliot sont les porte-paroles de ces syndicalistes matraqués.

La liste des fermetures d'entreprises serait trop longue à établir, mais rappelons, parmi les plus significatives, les forges d'Hennebont, la raffinerie de Chantelay, les papeteries Vallée à Belle-Île-en-Terre, de nombreuses conserveries de Cornouaille. Demain ce sera peut-être le tour pour le mille ouvriers de l'imprimerie Oberthur à Rennes.

Dans le même temps, les agriculteurs bretons sont victimes d'une triple oppression :

● une intégration de plus en plus complète par les grands trusts : Duquesne-Purina, SAPIEM-Superlait, Unilever, qui contrôlent la production bretonne et s'enrichissent sur le dos des travailleurs pour investir en Picardie, en Ile-de-France...

● une domination des gros agriculteurs du Bassin Parisien et du Nord qui accaparent progressivement les productions (petits pois et autres conserves, aviculture, élevage du porc...) et l'essentiel des aides à l'agriculture, par l'intermédiaire du FORMA, du FEOGA, etc...

● la prochaine mise en œuvre du Plan Mansholt condamnant l'agriculture bretonne, dans le cadre du Marché commun libéral (baisse des prix et donc du revenu des agriculteurs, aide aux seules grandes exploitations, exode accéléré, déportation vers l'« Europe utile » des capitalistes).

Pour les pêcheurs bretons, l'évolution de l'Europe bleue n'est pas plus prometteuse : des langoustiers de Douarnenez aux morutiers de Saint-Malo, c'est la crise.

Le « dégelage » de la Bretagne facilite il est vrai les implantations militaires et celles du tourisme de luxe. En une dizaine d'années, le nombre des implantations s'est augmenté considérablement : coûteuse comme la base de l'O.T.A.N. à Landivisiau, où 50 millions de francs sont dépensés chaque jour pour l'entraînement des pilotes ; follement coûteuse comme la base de sous-marins atomiques de l'Ile Longue ou le P.C. du commandement de cette force atomique installé sous le château de Brest ; honteuse comme l'implantation d'une base d'hélicoptères à Ouessant. Destinée classique des pays colonisés, la Bretagne a tendance à devenir une zone privilégiée de la consommation touristique des riches, des propriétaires de villas de 40 millions (soit la paie mensuelle de près de 1 000 ouvriers bretons) qui iront verser leur larme de snobinard sur la rude vie des paysans, cultivant le seigle, du Parc d'Armorique.

Enfin le NON au référendum doit prendre toute sa dimension de refus d'entériner la situation coloniale de la Bretagne si l'on se rappelle la négation constante de la spécificité bretonne. Cette spécificité qui vaut encore à près d'une quarantaine de jeunes bretons d'être derrière les

barreaux d'une prison. Cette spécificité bafouée dans le refus de l'enseignement de notre langue, cette spécificité niée dans tous les autres aspects culturels, cette spécificité que l'intoxication quotidienne de l'O.R.T.F. et de la presse régionale cherche à étouffer.

Répondre NON au référendum-plébiscite c'est rejoindre le combat déjà entrepris par les classes laborieuses de Bretagne.

3 Battre le gaullisme aujourd'hui, c'est se préparer à renverser le capitalisme et le centralisme demain. Le peuple breton a déjà entamé ce combat sur tous les fronts :

● De plus en plus le prolétariat prend conscience de sa situation d'exploité ; les grandes grèves du type de celles des mensuels de Saint-Nazaire en mars et avril 1967, les actions communes contre le chômage et le sous-développement de la Bretagne comme la journée d'action du 8 mai 1968, et les petites grèves dures et localisées qui se multiplient depuis quelques mois (le Joint Français à Saint-Brieuc, Antar à Donges, Marc-Beg-Avel à Brest...) sont révélatrices de cette prise de conscience accrue. Par leur NON, les ouvriers bretons entendent ainsi refuser le système capitaliste qui se manifeste dans les entreprises par les salaires de misère, les cadences de travail abusives, l'exploitation patronale et la concentration au profit des monopoles.

● Les actions paysannes à leur tour prennent un contenu politique de plus en plus affirmé et les grandes manifestations de mai 1967 à Redon (suite page 3).

LA VIE DU PARTI

SECTION DE PARIS :

Deux réunions publiques ont été organisées par la section de Paris-Nord durant les dernières semaines : la première, à Créteil, avec le Comité d'action de cette ville, réunion animée par GUIOMAR et KERBRAT et qui a reçu un accueil très favorable ; une autre à la Faculté des Lettres de Nanterre où LE GUYADER a exposé les grandes lignes du combat de l'U.D.B., devant une quarantaine d'assistants visiblement intéressés par le sujet, dont de nombreux militants, (cercles « Rouge », etc...)

Par ailleurs le bilan d'activité de la section est assez positif : ventes régulières de plusieurs centaines d'exemplaires du « Peuple Breton », édition des affiches « C'est ça la Bretagne », adhésions nouvelles, collages d'affiches, collectes de signatures pour la libération des prisonniers bretons, etc...

SECTION DE RENNES :

Les activités de la section de Rennes ont été assez nombreuses pendant le mois de mars. Les ventes du « Peuple Breton » dans les restaurants universitaires sont passées du simple au double par rapport à l'année dernière. Au cours de ces ventes ont été organisés des appels de signatures en faveur de la libération des prisonniers du F.L.B. D'autres ventes ont été organisées à Nantes et dans les environs de Rennes. La section a également participé au Front anti-impérialiste qui donna trois conférences dont une sur « la lutte de libération du peuple palestinien » et une autre sur « le problème des minorités nationales en Europe occidentale », cette dernière ayant été animée par des camarades de la section. Trois réunions d'information ont eu lieu : une à Sévigné sur le thème Bretagne : Colonie, une à Beaulieu sur la régionalisation et une à Villejean sur le thème : Pourquoi un Parti Socialiste Breton ? Des collages ont également été faits, en particulier pour répondre à la propagande tapageuse de l'Alliance Française. Enfin le nombre des adhérents et des sympathisants s'est sensiblement accru.

LA CONFERENCE-DEBAT A MORLAIX

Le Bleun-Brug et Ar Falz avaient magistralement organisé les choses le 15 février à Morlaix où la clôture d'une longue série de conférences sur la « régionalisation » était marquée par un grand débat public. La salle de l'Hôtel de Ville était comble et beaucoup d'auditeurs ne purent entrer et assistèrent debout à l'entrée...

A la tribune, toutes les options étaient représentées : la droite avec MM. Leduc, maire de Morlaix ; Bécam, ancien député UDR ; de Benetot, député national-gaulliste de Brest ; Colin, sénateur, ancien ministre ; Lombard, maire de Brest ; la gauche avec Mlle Mazéas pour l'ancienne F.G.D.S. ; MM. Prat, conseiller général, pour le P.S.U. ; Leroux pour le P.C.F. et notre camarade Leprohon pour l'U.D.B.

Raconter le débat serait vain. Disons que la droite fut égale à elle-même ; incompétente et sectaire pour les gaullistes, manœuvrière et louchoyante pour les « centristes » qui ne se décidèrent pas à recommander le NON au référendum ! En revanche, l'ensemble de la gauche appela à voter NON, et il était évident pour tous, à l'applaudimètre que Prat et notre camarade Leprohon dominèrent le débat, faisant largement progresser à Morlaix les thèses réalistes du socialisme breton.

REUNION PUBLIQUE A BREST

Le 7 mars, à Brest, la dynamique section locale de notre Parti tentait une expérience : attirer, sur notre seul nom, un groupe confortable d'auditeurs. La salle choisie fut celle du local C.F.D.T., fraternellement prêtée par nos camarades syndiqués. Elle pouvait contenir 150 personnes assises. Elle fut trop petite pour les 185 auditeurs qui vinrent suivre l'exposé de notre camarade Leprohon, du Comité directeur. Et ceci, alors que plusieurs autres réunions se tenaient à Brest ce jour là ! On mesure mieux l'audience réelle de notre Parti quand on compare le succès et le sérieux de cette réunion avec un pitoyable meeting de la « gauche unie » d'où l'U.D.B. s'était retirée et qui vit à Brest, la réunion finir dans la confusion et... le pugilat confraternel ! De nombreuses questions montrèrent l'intérêt porté par les auditeurs aux thèses de notre Parti et d'abondants compte-rendus dans OUEST-FRANCE, LE TELEGRAMME et LA BRETAGNE A PARIS apprirent les jours suivants la preuve qu'il faut désormais compter avec l'U.D.B. en Finistère-Nord.

SOUSCRIPTION PERMANENTE POUR LE PROGRES DU « PEUPLE BRETON »

Le courrier des lecteurs, l'augmentation de nos abonnements, le progrès de nos ventes publiques qui se multiplient, tout témoigne que Le Peuple Breton est en train de gagner une difficile partie. Certes, notre lucidité ne sera pas prise en défaut : nos 5 000 exemplaires, que représentent-ils par rapport à l'incroyable « matraquage » quotidien de la propagande gaulliste déversée à pleins flots sur les antennes de la radio et de la télévision ? C'est vous qui payez cette propagande insidieuse ou grossière, vous — par vos impôts et vos redevances ! Avez-vous le réflexe civique de faire un sacrifice supplémentaire et — en nous aidant — de donner à la cause de la vérité des moyens grandis dans sa lutte contre le mensonge ? Nous sommes sûrs de ne pas faire appel en vain à vous. Merci d'avance pour la Bretagne qui livre, ces semaines-ci, un rude combat qu'il faut gagner !

CINQUIEME LISTE

Yves Le Berre, Rennes	10,00 F
Claudine Mazéas, Guingamp	15,00 F
Anonyme, Quimperlé	20,00 F
Anonyme, Mayenne	50,00 F
Ur c'helenner treger, évit hō kelaouenn	20,00 F
Y.B., Marseville	5,00 F
Y.H., Plonevez-du-Faou	5,00 F
Anonyme, Seine-Saint-Denis	5,00 F
P.K., Landerneau	5,00 F
Anonyme, Saint-Jean-Brévelay	5,00 F
Anonyme, Commana	1,70 F
J.C.H., Chaville	10,00 F
Anonyme, Paule (22)	5,00 F
F. Le Lann, Saint-Brieuc	10,00 F
M. Trébern, Le Guilvinec	35,00 F
R.R., Brest	35,00 F
J.P.L., Nantes	35,00 F
Anonyme, Saint-Jean-Brévelay	5,00 F
Anonyme, Quimperlé	20,00 F

Total de la cinquième liste .. 296,70 F
Report des listes précédentes 2 958,00 F

TOTAL .. 3 254,70 F

Les participations à cette souscription, même anonymes, doivent être adressées au Peuple Breton, B.P. 713 35 — Rennes ; C.C.P. Rennes 2 365 76, en précisant au dos de l'envoi : souscription journal.

Les travailleurs bretons en lutte

(Suite de la page 1)

- Près de deux semaines de luttes à Don-
ges (du 11 au 22 mars), essentiellement
de la part des ouvriers des pompes,
qui demandaient à bénéficier des mêmes
coefficients que le personnel des unités
de fabrication. La direction s'est opposée
à cette assimilation qui entraîne une
revalorisation très sensible des salaires
des pompistes. La fermeture totale de
la raffinerie a même été décidée par la
direction, plaçant les 1 100 employés en
chômage technique. Cette action a pris
fin le samedi 22 mars, les pompistes
ayant obtenu satisfaction sur un certain
nombre de points : nouvelles classifica-
tions, augmentation de 30 F par mois
pour certaines catégories. Ceci ne sup-
prime pas les grandes disparités de
salaires (coefficients de 100 à 880, soit
de 720 F à 6 336 F par mois).
- Au port autonome de Nantes, ainsi d'ail-
leurs qu'aux ports de Brest et de Lorient,
les ouvriers ont fait grève, à l'appel de
la C.G.T., dans le cadre de la semaine
d'action du 3 au 9 mars, pour protester
en particulier contre les conditions
d'avancement et les coefficients catégo-
riels que leur proposent les employeurs.
- Mouvement de grève également aux
établissements Sambron, à Pontchâteau :
il a été déclenché par le personnel men-
suel parmi lequel on a constaté de nom-
breux cas d'employés qui étaient payés
au-dessous du tarif des manœuvres ordi-
naires ; ainsi une sténo-dactylo titulaire
du C.A.P. a un salaire horaire inférieur
de 0,47 F à celui d'un balayeur et un
aide-comptable le salaire d'un manœu-
vre spécialisé.
- Signalons enfin : un débrayage aux éta-
blissements Unifer, à Saint-Nicolas-de-
Redon ; débrayages également aux For-
ges de Basse-Indre, ainsi qu'aux usines
Sud-Aviation de Saint-Nazaire et de Bou-
guenais, ceci en relation avec les inquié-
tudes concernant l'avenir de l'aéronau-
tique et les projets de fusion de Sud-
Aviation avec Nord-Aviation et la
S.E.R.E.B., inquiétude d'autant plus
grande que ces deux usines ne sont que
des sous-traitants.

...ET DANS LA REGION BRETOISE

- A Brest, le personnel horaire de la
conserverie Beg-Avel de L. Marc, con-
seiller général et adjoint au maire de
Brest, a fait grève du 24 février au 10
mars. Cette action a été déclenchée à la
suite de la décision, prise unilatérale-
ment par le patron, de réduire la durée
du travail de 52 heures à 48, sans aucune
compensation et sans consultation des

délégués syndicaux (cf. « Peuple Bre-
ton », n° 64 : « Le problème breton de
Brest à Nantes ») ; les travailleurs sont
favorable à une réduction du temps de
travail, à condition qu'elle soit compen-
sée afin qu'il n'y ait pas de perte de
salaire. Finalement un accord partiel est
intervenu : désormais la semaine de tra-
vail sera de 48 heures pour 49 heures
payées. Bien que les ouvriers aient
accepté de reprendre le travail, cet
accord ne donne satisfaction qu'à une
partie de leurs revendications.

- Depuis plus d'un mois l'action revendi-
cative se poursuit à la S.O.D.E.C. (Mé-
taux) ; débrayages de une ou deux heu-
res et journées de grève se succèdent
depuis le 15 février. Les représentants
du personnel C.G.T. réclament une aug-
mentation de salaire et l'amélioration
des primes et conditions de travail. Jus-
qu'à présent, la direction refuse de pren-
dre en considération ces demandes, pré-
tendant que ces questions seraient
régées au « rendez-vous » de mars (1).
Toute négociation est refusée et, dans
ces conditions, les travailleurs sont déci-
dés à poursuivre l'action et à l'intensi-
fier si aucune proposition n'est faite.
- Signalons enfin divers mouvements de
débrayage, en particulier à la C.S.F. où,
à l'appel de la C.F.D.T., l'ensemble du
personnel a marqué son mécontentement
quant à la dégradation progressive des
orientations du Centre de Brest : « Mal-
gré les promesses faites en juillet 1968,
la direction Thomson-C.S.F., négligeant
le potentiel technique actuel ainsi que
celui disponible dans la région, tend à
orienter de plus en plus le centre de
Brest vers une usine de production
nécessitant une main-d'œuvre d'une qua-
lification moindre... Autre trait de
main-mise coloniale.

**

Finalement, à l'occasion des discussions
salariales, il apparaît de plus en plus nette-
ment que le patronat, soutenu en cela par
le gouvernement, vide systématiquement de
tout contenu les engagements pris en mai
et juin 1968 par le C.N.P.F. (Centre Natio-
nal du Patronat Français), engagements qui
stipulaient l'ouverture de négociations aussi
bien au niveau des branches d'activités que
des entreprises. Plus assurés qu'il y a dix
mois, les patrons refusent toute véritable
négociation. Mais les ouvriers bretons, de
plus en plus conscients de leur force, enta-
ment chaque jour davantage la lutte, tandis
que les paysans se préparent eux-mêmes à
l'action.

C. CANEVET.

(suite de l'éditorial)

et du 2 octobre 1967 à Quimper ont été des étapes décisives. Par leur
NON, les agriculteurs dénonceront aussi :

- les impasses où l'on a fourvoyé les plus dynamiques d'entre eux
 - les cumuls de terres par les plus grands propriétaires au détriment
des fermiers-exploitants
 - l'accaparement de l'outil de travail qu'est la terre par des non-
professionnels
 - la misère et l'inconfort de la vie quotidienne.
 - La lutte unitaire de l'ensemble des marins de Concarneau contre les
armateurs montre la voie aux marins-pêcheurs. Pour eux ce sera NON
à l'intégration capitaliste de la pêche, NON aux conditions inhumaines
du travail en mer, NON aux armateurs et aux spéculateurs.
 - Les enseignants et les étudiants ne voudront pas se rendre complices
d'une politique qui aboutit à une sous-scolarisation dans le domaine
de l'enseignement technique, qui fait de l'enseignement une préparation
à l'exode ; à l'image du Comité d'action pour l'enseignement du
Celtique ils lutteront contre le génocide culturel : E. Faure ne vient-il
pas de refuser la préparation d'une licence et d'une maîtrise de
Celtique.
- Ayons dans la mémoire le récent voyage de De Gaulle et l'occupation
policière qu'il a entraînée. La pseudo-réforme régionale n'est qu'une nou-
velle manœuvre du capitalisme et du centralisme pour renforcer le
pouvoir.

S'ABSTENIR, C'EST TRAHIR LA BRETAGNE.

VOTER NON. C'est battre le gaullisme

C'est combattre le capitalisme

POUR UNE BRETAGNE SOCIALISTE.



Crêperie Ste-Anne

« Chez Noël »

★

CADRE BRETON - Cidre et Chouchenn
RENNES

Entreprise

BARAZER Raymond

BATIMENT - COUVERTURE

PLONEVEZ-DU-FAOU

libres propos

de MORVAN LEBESQUE

NOTRE RÉVOLUTION

Ces libres propos n'engageant que leur auteur, on trouvera ici une
suite de réflexions à partir de nos camarades du F.L.B. On a parlé à
leur sujet d'immaturité politique. Je me garderai d'en juger. Cependant,
une distinction me paraît nécessaire. La première, la véritable immat-
rité consiste à nier la spécificité bretonne ou à croire qu'elle fera
l'économie d'une révolution ; en ce sens, les emprisonnés du F.L.B.
représentent incontestablement au départ des gens qui l'emportent en
maturité sur la majorité de leurs compatriotes. Si immaturité il y a, elle
n'est qu'un phénomène second, une implantation défectueuse sur une
juste conscience du problème. Parlons donc de l'immaturité en général ;
et, si possible, en élevant le débat.

Car enfin, il ne faudrait pas tomber dans le travers des non-Bretons
qui reprochent à la Bretagne les vices du colonialisme. L'immaturité
politique a été cultivée chez nous comme la misère : il est normal que
les Bretons en subissent les séquelles. Pendant quatre siècles de non-
Histoire, les Bretons conscients n'ont eu d'autre ressource que de rêver
leur pays. C'est une situation malsaine. Elle produit des phantasmes,
des mythes, des choix aberrants, pire : le tribalisme politique. Paradoxa-
lement, ce sont les meilleurs qui se trompent, les plus lucides qui
dévient, puisque leur action s'exerce sur une Bretagne à venir. Il est donc
temps de s'en prendre à ces erreurs et non aux hommes.

A l'annonce des événements, j'avais souhaité, je l'avoue, une vaste
confrontation doctrinale. Elle eût marqué l'année, en corrélation avec
le Procès qui va s'ouvrir. Nous la devions, me semblait-il, aux emprison-
nés. Nous leur devions, non pas quelque union nationale factice et sen-
timentale, mais de véritables Etats Généraux de la conscience bretonne,
une Rencontre autour de nos problèmes, et ce, dans la vision la plus
large, la pensée la plus exhaustive. Car, à défaut des hommes, l'idée
bretonne, elle, est venue à maturité. Ce qui ne semblait hier qu'une re-
vendication particulière, s'ouvre aujourd'hui sur l'universel. J'en veux
pour preuve, depuis Mai, la situation de la France entière, qui ressemble
si étrangement à la nôtre : mêmes activistes, mêmes tribalismes politi-
ques, même conscience d'une Révolution indispensable. D'une décolonisa-
tion.

Qu'on m'entende bien, je ne me livre ici à aucune besogne de récu-
pération. Le fait breton est primordial, la revendication bretonne ne doit
être en aucun cas déviée ou sous-tendue. Mais, à mes yeux, le mouve-
ment breton n'a jamais été une entreprise « nationaliste » au sens étroit.
Il comporte une doctrine qui le justifie et lui donne sa dimension :
c'est par elle qu'il réintégrera l'Histoire. Comme nos frères des autres
minorités françaises, nous croyons apporter une clé à la démocratie ;
nous prétendons qu'elle s'établit sur la reconnaissance ethnique, qu'elle
est impossible sans elle ; nous promulguons la responsabilité de base,
l'épanouissement de l'Un au bénéfice de Plusieurs, un humanisme faute
de quoi, socialistes ou non, il n'y aura jamais que des sujets d'Etat.

Nous croyons donc que ce qui naît en ce moment en Bretagne n'est
pas seulement un élan libérateur, mais une Politique. Et c'est pourquoi
le fait breton connaît aujourd'hui une si surprenante audience. Autrefois,
je parlais de la Bretagne ; aujourd'hui, on m'en parle. Un Sartre s'assied
à la même table que des révolutionnaires bretons, un Maurice Clavel
signe la pétition de l'U.D.B. « Au fond, c'est probablement de vous que
partira la Révolution », me dit un écrivain de gauche qui naguère eut ri
de mon « régionalisme ». Il a raison, toute révolution part des plus
pauvres. Mais les pauvres ne la font pas seuls. Il faut, comme aujourd-
hui, la rencontre d'une situation particulière et d'un esprit nouveau.
Nous sommes entrés dans une nouvelle mouvance du Temps, de même
que dans le futur Musée Breton, on passera d'une salle à l'autre, de la
salle de la Colonie à la salle de la Reconstruction.

Il se peut donc que certains emprisonnés du F.L.B. se tiennent encore
en-deçà de cette Révolution. Notre rôle n'est pas de les écarter — et pas
seulement de signer des pétitions ou d'aider leurs familles — mais d'ap-
profondir entre nous tous la conscience qui les fit agir. Dirai-je que
nous en sommes encore loin ? Ségrégés par le colonialisme, avec quelle
avidité nous ségrégeons-nous nous-mêmes ! Quand un rédacteur de
l'Avenir de la Bretagne, par exemple, nous traite carrément de lâches
parce que nous ne sommes pas de son avis, quand il oppose à une attitude
politique des considérations morales. Quand il réfère au bas-ventre une
disposition d'esprit, que fait-il, sinon reprendre à son compte les métho-
des du colonialisme, que fait-il, je le lui demande, sinon bougnoulliser
ses compatriotes ? Nous n'avons pas d'opinion, nous avons seulement
peur ; c'est exactement ce qu'on disait des Noirs ou des Arabes. La
confrontation dont je rêvais eût peut-être mis fin à ces bécassinades. En
tout cas, nous n'entrerons pas dans le temps breton sans changer de
catégories de pensée. Sans devenir, au sens politique du terme, adultes.
Car ce serait tout de même le comble. Le rendez-vous de l'Histoire est
là : allons-nous le manquer ?

Morvan Lebesque

LA RÉFORME RÉGIONALE

CE QU'ELLE SERA ET CE QU'ELLE DEVRAIT ÊTRE

IV. — LA POSITION DE L'U.D.B.

Une fois analysés les positions respectives du pouvoir gaulliste et des partis hexagonaux sur la régionalisation, le moment est venu d'exposer ce que devrait être, au regard de la doctrine et du programme de l'U.D.B., une véritable réforme régionale (1).

A. — Problème régional et problème breton.

La position de notre parti est déterminée par la constatation de deux faits qui se recoupent sur certains points sans se confondre : l'existence d'un problème régional français, d'une part ; l'existence d'un problème breton, d'autre part.

Il y a en France un problème régional, du fait qu'un grand nombre de régions présentent des difficultés économiques plus ou moins aiguës, se traduisant notamment par la sous-industrialisation, l'exode rural, le chômage, la baisse de la population active. On assiste à une aggravation récente, qui va en s'accroissant, des déséquilibres régionaux au sein de l'hexagone. Ces déséquilibres sont apparus au XIX^e siècle, du fait de l'extension de la concurrence capitaliste, qui ne prend pas en considération les intérêts d'une population fixée en un lieu, mais seulement la productivité concurrentielle.

Le cadre politique et économique centralisé qu'est le cadre français a favorisé cette évolution : la ruine de l'économie d'une région n'est pas ressentie comme un mal, pourvu que, globalement, l'Etat et la grande bourgeoisie d'affaires qu'il représente ne se sentent pas appauvris. Dans l'optique du V^e Plan, « les zones de haute compétitivité internationale doivent, dans l'intérêt de la nation tout entière, le demeurer et, par conséquent, le plan d'aménagement doit les concerner quasiment en priorité » (2). Autrement dit, les régions pauvres (ou, plus exactement, à population pauvre) continueront de s'appauvrir.

Le renversement de cette tendance, dont les conséquences sont ressenties de plus en plus comme une injustice par les habitants des régions déshéritées, suppose que soient reconnus aux régions des pouvoirs de conception, de décision et de gestion

cais, lui impose en outre une orientation économique propre et une vocation maritime qui font de son désenclavement par rapport à l'économie continentale de l'hexagone et de sa lutte contre les implantations militaires abusives une question vitale. Le fait breton présente, enfin, outre des aspects économiques et sociaux, des aspects culturels et psychologiques particuliers. La Bretagne n'est pas seulement une « région » : c'est une entité communautaire, dont les valeurs propres — la culture, l'histoire, la langue, la personnalité en un mot, — ont été systématiquement méprisées, brimées, étouffées par un pouvoir central assimilateur.

Par réaction contre le colonialisme étatique, culturel et politique de l'Etat français, on assiste aujourd'hui à un mouvement de réveil de la conscience bretonne, attestant l'existence d'une ethnie distincte, c'est-à-dire d'un peuple possédant des caractéristiques propres (3).

Le problème breton, comme d'ailleurs celui des autres ethnies minoritaires de l'hexagone (Pays Basque, Catalogne, Corse, Occitanie, etc...), exige la décolonisation et la désaliénation.

Il y a, on le voit, entre le problème des régions sous-équipées et celui des ethnies colonisées, une différence, non seulement de degré mais de nature, qui appelle, non

brisation gaulliste, l'Union Démocratique Bretonne estime qu'un accord devrait se faire dès maintenant entre organisations démocratiques sur le principe d'un découpage régional démocratique, comprenant une définition démocratique de la région. La gauche ne peut entériner le découpage actuel, œuvre de technocrates irresponsables au seul service des trusts et de l'administration centralisatrice.

Pour nous, la Bretagne doit comprendre les cinq départements bretons (Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Morbihan), seule définition tenant compte à la fois des facteurs géographiques, culturels, psychologiques, historiques et économiques. Nous rejetons donc absolument :

— le découpage gouvernemental, séparant la Loire-Atlantique du reste de la Bretagne et consacrant ainsi une « Bretagne » croupion, amputée et mutilée arbitrairement, et privée de ses principaux centres d'activité industrielle ;

— les projets plus ou moins technocratiques compensant la perte de la Loire-Atlantique par l'adjonction à la région de programme « Bretagne » de départements non-bretons comme la Mayenne ou diluant la Bretagne dans un « grand Ouest » aussi vague qu'hétérogène, sous prétexte de constituer une unité régionale de « taille européenne ».

En réalité, la Bretagne (la vraie, celle des cinq départements) est comparable par ses dimensions à la Belgique ou à la Hollande et sa population n'est pas inférieure à celle de beaucoup de régions européennes. En tout état de cause, c'est aux intéressés eux-mêmes et à eux seuls qu'il appartient de se prononcer démocratiquement sur les limites de leur propre région, dans une consultation honnête et préalablement à tout « découpage », et non après coup pour entériner le fait accompli, comme c'est le cas actuellement.

L'U.D.B. considère comme un fait très positif la prise de position en faveur de ces revendications (Bretagne des cinq départements, consultation démocratique des populations) des organisations de gauche groupées au sein de l'Action régionale progressiste.

2°) Les pouvoirs de la région.

Dans la perspective fédéraliste qui est l'une des options de l'Union Démocratique Bretonne, les régions se verraient dotées de pouvoirs très larges. Dans une organisation fédérale, en effet, les entités fédérées (ici, les régions) gèrent démocratiquement leurs propres affaires, après avoir délégué librement une partie de leurs attributions initiales au pouvoir fédéral (ou supranational), responsable des affaires communes ; mais seules sont déléguées à la fédération les attributions (monnaie, diplomatie, défense) que les régions ou pays fédérés jugent préférable de ne pas exercer eux-mêmes.

Dans le système français actuel, où le pouvoir central a confisqué tous les pouvoirs, la réforme régionale se traduit nécessairement par un transfert à la région de pouvoirs exercés indûment par

LIBRAIRIE
"Brentano's"
 Tous les livres français et étrangers
 *
 7, quai Chateaubriand — RENNES
 Tél. 40.70.32

pas une solution uniforme conçue selon des vues géométriques et simplistes, mais des solutions diversifiées, adaptées aux réalités. C'est pourquoi l'U.D.B. préconise une organisation fédérale de la France ou de l'Europe, assurant aux différents peuples et ethnies une autonomie suffisante, du point de vue politique, économique et culturel.

En examinant ci-après les positions propres de l'U.D.B., nous soulignerons les points de convergence avec celles d'autres formations de gauche.

B. — Pour des institutions bretonnes démocratiques.

1°) Définition et dimensions de la Bretagne.

Le problème des dimensions de la région est fondamental, car il pose dès l'abord la région, donc de sa définition. Compte tenu de la diversité des problèmes selon qu'il s'agit de régions économiques ou de région qui, en outre, ont une personnalité ethnique distincte, nous estimons qu'il y aurait intérêt à prévoir une certaine possibilité de différenciation dans le statut des unités régionales, qui ne seraient d'ailleurs pas nécessairement d'étendue égale ou comparable. Le problème est, en effet, moins de « créer » des régions que de les reconnaître et de leur adapter des institutions appropriées (4).

Parti breton progressiste, qui affirme (article 1^{er} de la Charte) la vocation nationale de la Bretagne, l'U.D.B. est favorable, à terme, à un système fédéral multinational, dans le cadre français ou européen, et dont la Bretagne serait une des entités fédérées. Un tel système, déjà mis en œuvre dans certains pays socialistes comme l'U.R.S.S., la Yougoslavie et la Tchéco-Slovaquie, dissocie les notions d'Etat et de nation, de citoyenneté et de nationalité. Il implique évidemment une renonciation au mythe jacobin de la France « une et indivisible ».

Dans l'immédiat, compte tenu des nécessités de la lutte contre la pseudo-régio-

SOUSCRIPTION EXCEPTIONNELLE « POUR LES DETENUS POLITIQUES BRETONS »

Le Parti Communiste Français attaque... l'U.D.B. — Dans les colonnes de « Bretagne Nouvelle » la présente souscription est qualifiée de « regrettable initiative ». Certes, c'est le droit le plus strict du P.C. Français de penser et de dire que les analyses politiques de l'UDB sont fausses. Nous pensons bien, à l'U.D.B., que refuser de préconiser le boycott de la visite de De Gaulle à Brest parce que c'était « irréaliste » « ça n'est pas très fort » — pour reprendre l'expression de Bretagne-Nouvelle attaquant l'U.D.B. — quand on connaît le démenti infligé par la population bretonne à cette « analyse »... Là où nous sommes plus peïnés, c'est lorsqu'on voit le niveau des arguments visant cette souscription : « Il est vrai qu'il n'y a aucun de ces deux souscripteurs dont un seul, M. Leprohon, qui accepte que son nom soit cité » (1).

L'U.D.B. n'est pas spécialiste de l'anticommunisme et elle se réjouit de voir (2) que tous les communistes ne jouent pas des réflexes national-chauvins de ceux qui affirment que « le Peuple Breton, ça n'existe pas ». Mais nous pensons que beaucoup de ceux qui approuvent notre action (et qui ont les moyens) doivent relever le défi implicite : participer à cette souscription, ce n'est pas approuver le F.L.B. que nous avons été les premiers à désapprouver. C'est refuser de fausser le problème : c'est voir que les vrais responsables sont le capitalisme et le gaullisme et qu'on ne se grandit pas à accabler des compatriotes emprisonnés qui ne peuvent se défendre, qu'on ne défend pas la démocratie en répressant ce soit exercée en Bretagne une répression de type colonial...

Donnez à la mesure de vos moyens. Merci d'avance. Les fonds sont à adresser à l'U.D.B. avec la mention que vous voulez voir figurer dans la souscription. Précisez si vous désirez que votre nom soit cité sur les listes de souscription. (C.C.P. Rennes 2 365 78 — Union démocratique bretonne — Rennes).

(1) Bretagne-Nouvelle - N° 47 — Page C.
 (2) Le Communiste — N° 149.

DEUXIEME LISTE

S. Kidna, Auray. Pour Mme Le Mée	200,00 F
R. Le Bihan, Chatenay-Malabry. Aide aux détenus politiques bretons	10,00 F
J. Ch. P., Malo-les-Bains. Aide aux détenus politiques bretons qui ont attiré l'attention sur le problème breton sans accidents de personnes	50,00 F
R.R., Brest. Aide aux familles de détenus	100,00 F
P. Keryell, Landerneau. Pour défense des patriotes bretons arrêtés	20,00 F
Un militant du Parti, Le Croisic. Pour Mme Le Mée	200,00 F
Ur Breizhad, Australie. Pour l'aide aux familles des détenus	50,00 F
Ur Studier, Saint-Brieuc. Pour les frais de défense	5,00 F
P. Queinnec, Brest. Aide aux familles de détenus	50,00 F
Deux militants, Vannes. Aide aux familles de détenus	50,00 F
Anonyme, Douarnenez. Pour les frais de défense des patriotes	38,00 F
Total de la deuxième liste	773,00 F
Report de la première liste	120,00 F
TOTAL	893,00 F

LE COMITE OCCITAN D'ETUDES ET D'ACTION ET LE F.L.B.

Les vrais responsables

Le C.O.E.A. souligne que la responsabilité véritable de ces faits incombe à des pouvoirs successifs qui ont laissé la situation économique, sociale et culturelle de la Bretagne — comme celle d'autres régions — se détériorer jusqu'à la situation actuelle. Ce n'est pas une campagne de dénigrement qui peut changer cette réalité.

La seule solution démocratique consisterait à transformer la prostitution régionale, qui prend des formes violentes, en une participation à la vie publique et pour cela promouvoir une réforme régionale hardie, sans tergiversation.

Le C.O.E.A. pense que le premier signe serait la libération des prévenus.

CHAUFFAGE CENTRAL
 PLOMBERIE SANITAIRE
 ●
S.A. Frédéric VERRIMST et Cie
 Téléphone : 5-44
 5, Avenue de la Gare
 S 29 - CONCARNEAU

leur permettant de promouvoir leur propre développement. C'est là un problème de développement.

Parallèlement à ce problème général des déséquilibres régionaux est apparu, à notre époque, avec une acuité qui ne fait que s'accroître, le problème breton.

Mis en évidence, aux yeux de l'opinion, par les manifestations populaires qui agitent périodiquement la Bretagne depuis près de dix ans (et, plus récemment, par des actes de violence qui, s'ils n'émanent que d'une minorité activiste, n'en sont pas moins symboliques d'une crise sans équivalence dans les autres régions de l'hexagone), le malaise breton est révélateur d'un problème spécifique.

S'il est exact que certaines difficultés sont communes à la Bretagne et à d'autres régions, — insuffisance des communications, sous-industrialisation, sous-emploi, exode des jeunes, alcoolisme, etc... — la Bretagne est la seule à cumuler, et à un degré de gravité exceptionnelle, l'ensemble de ces facteurs. Sa position péninsulaire, utilisée jusqu'ici pour les besoins exclusifs de l'impérialisme et du militarisme fran-

Jean AUBAULT
 Joaillier - Horloger
LIP - LONGINES
 123, rue de Fougères
RENNES

CAFE DES MOUETTES
 PORT DE COMMERCE
BREST - Tél. 44-33-21

Un grand pas en avant dans la lutte pour une culture populaire :

LE COMITÉ D'ACTION POUR LA LANGUE BRETONNE

LE PREMIER COMMUNIQUÉ DU C.A.L.B.

Les délégués du Mouvement AR FALZ, de la JEUNESSE ETUDIANTE BRETONNE et de l'UNION DEMOCRATIQUE BRETONNE, réunis à Brest le 2 mars 1969,

— s'indignent devant le fait que ni la réforme d'Edgar Faure, ni les actuels projets de régionalisation ne prévoient l'enseignement organisé et l'accès à l'O.R.T.F. de la langue bretonne ;

— constatent que la France reste avec l'Espagne franquiste et la Grèce fasciste le seul pays européen à refuser toute possibilité d'existence légale aux langues parlées sur son territoire ;

— rappellent que ni les vœux renouvelés des Conseils généraux, des Municipalités, des lycéens, des étudiants, des enseignants, ni la Grande Pétition Populaire signée par 150 000 Bretons, ni les quatorze propositions de lois en faveur de leur langage n'ont pu faire plier un gouvernement réactionnaire, déterminé à perpétuer en Bretagne sa politique de colonisation et de génocide culturel ;

— s'insurgent contre les semblants de concessions mineures qui ne visent qu'à tromper une fois de plus l'opinion, telles les simples recommandations qui viennent d'être publiées par le ministère de l'Éducation nationale concernant l'enseignement de la civilisation régionale, mais excluant toute mesure nouvelle en faveur des langues ethniques ;

— exigent dans l'immédiat la satisfaction des revendications suivantes :

I. ENSEIGNEMENT :

1) trois heures hebdomadaires facultatives de breton, partout organisées en Basse-Bretagne, dans tous les ordres d'enseignement (élémentaire et second degré) ;
2) parité du breton dans l'enseignement et les examens avec les autres langues vivantes ;

3) intégration dans les programmes de l'étude de la civilisation régionale (histoire, géographie, littérature).

II. O.R.T.F. :

1) création d'émissions télévisées en langue bretonne ;
2) une heure de breton par jour à la radio ;
3) émissions bretonnes, culturelles et d'information en français, à la radio et à la télévision.

— décident de constituer un **COMITÉ D'ACTION POUR LA LANGUE BRETONNE (C.A.L.B.)** ;

— appellent tous les progressistes et amis de la Bretagne et de la langue bretonne à se regrouper en vue d'engager une action massive en faveur de la décolonisation culturelle du pays.

Aboutissement d'une prise de conscience Départ d'une lutte nouvelle

A mainte reprise, et notamment dans les trois derniers numéros de ce journal, nous avons eu l'occasion de dénoncer l'inadmissible oppression exercée par le pouvoir à l'encontre de la langue du peuple breton. Menant une analyse objective, nous avons tenté de mettre en lumière le caractère colonial de notre pays, y compris et particulièrement sur le plan de la culture. Nous avons voulu crier haut et sans la moindre réserve l'incroyable injustice que constitue au XX^e siècle, en un état prétendu civilisé et qui se targue de renoncer à toute visée impérialiste, la lutte bientôt séculaire livrée au patrimoine collectif d'une minorité nationale, authentique génocide culturel.

Les patients efforts de quelques enseignants éclairés, de mouvements tels qu'Ar Falz, que la Fondation Culturelle Bretonne, qu'Al Leur Nevez, pour ne citer que ceux-ci, ont permis de mener à son terme la longue marche pour la reconnaissance de notre dignité populaire : Après deux générations et plus, marquées par la honte et le refoulement de leurs valeurs culturelles propres, une prise de conscience se fait jour : les Bretons, et tout spécialement les jeunes de Bretagne, demandent des comptes au régime : par milliers ils revendiquent le droit de leur peuple à promouvoir sa personnalité, par milliers ils manifestent ce beau courage qu'il faut pour réapprendre, malgré les pressions extérieures et dans le plus pur désintéressement, la langue de leur pays, celle que le gouvernement massacra par tous les moyens que lui donnait son énorme appareil étatique.

A présent est donc venu le moment de passer aux actes. Certes, le travail d'explication doit continuer auprès de tous les Bretons, et même au niveau des ministères. Mais bien plus importante est désormais la contestation puissante jaillie de la base et propre à renverser en sa faveur le rapport actuel des forces. Il importe de développer toujours davantage les cours de breton littéralement clandestins, organisés à l'intérieur des établissements scolaires hors les programmes et les emplois du temps, en l'absence de toute circulaire d'application et de tout soutien administratif. Il importe d'exiger leur intégration dans les horaires officiels. Mais il importe aussi et plus encore que tous se serrent les coudes et se regroupent en vue d'une action globale, massive et décisive.

TOUS A BREST !

C'est en mai prochain que se tiendra à Brest le premier congrès des délégués locaux du Comité d'Action pour la Langue Bretonne. Ce Comité, constitué le 2 mars dernier par Ar Falz, la Jeunesse Etudiante Bretonne et notre Parti, se propose d'accueillir en son sein tous les mouvements, toutes les associations et toutes les personnes en accord avec ses objectifs et prêts à lutter efficacement pour leur aboutissement.

Lors de sa réunion du 21 mars, le Comité, rappelant ses six revendications immédiates concernant l'enseignement et l'accès à l'O.R.T.F. de la langue bretonne, a décidé d'étendre à toutes les villes où cela serait possible, l'implantation de groupes locaux d'action.

Tous nos militants, tous nos amis auront donc à cœur de participer massivement à la constitution et au développement de ces groupes. Conscients de la gravité et de l'urgence du problème posé, ils se feront nombreux à représenter leur ville au premier congrès de Brest.

APPELS DES GROUPES LOCAUX

Des sections du Parti, soit en leur nom propre soit sous l'égide du C.A.L.B., nous ont déjà fait connaître leur accord total avec l'action engagée :

VANNES : La section U.D.B. de Vannes considère avec satisfaction la création du C.A.L.B. regroupant toutes les forces progressistes de Bretagne, qui, devant la nonchalance malveillante du gouvernement français envers toutes les cultures minoritaires de l'« hexagone », exige en Bretagne :

— l'augmentation des heures de culture bretonne à l'O.R.T.F. ;
— l'enseignement de l'histoire et de la langue bretonnes ;
— la parité de la langue aux examens ;
demande à ses compatriotes de se rendre nombreux au Congrès de Brest.

AURAY : Le groupe d'Auray du C.A.L.B. se félicite de la nouvelle initiative des progressistes de Bretagne pour promouvoir un enseignement de la langue bretonne, victime du refus systématique du gouvernement français, le seul avec les régimes fascistes de Grèce et d'Espagne à agir de la sorte ;

— exige une augmentation des heures de breton à l'O.R.T.F., les 90 secondes de télévision étant un véritable scandale et une insulte pour les 800 000 bretonnants ;

— appelle ses compatriotes à se joindre à lui en vue de constituer une forte délégation locale au Congrès de Brest.

PONTIVY : Le Groupe pontivien du Comité d'Action pour la Langue Bretonne, constitué à Pontivy le 18 mars 1969,

— proclame sa ferme volonté de mettre fin à l'ostracisme dont sont victimes la langue et la culture populaire bretonnes ;

— appelle tous les Pontiviens conscients de ce véritable génocide culturel à se regrouper en vue d'envoyer une délégation au Congrès prévu au mois de mai.

LORIENT : La section de Lorient, lors de sa réunion du 8 mars, a pris connaissance du communiqué diffusé par le C.A.L.B. Elle a aussitôt décidé d'œuvrer à la constitution d'un groupe local, et fixé au 27 mars une réunion publique d'information en vue du Congrès de Brest.

Par ailleurs, nous sommes en mesure d'annoncer dès à présent la participation active de Brest, Quimper, Morlaix, Guingamp, Saint-Brieuc, Rennes.

Le Cercle Culturel de Langue Bretonne de Rennes et la Fédération Al Leur Nevez se sont également déclarés favorables à l'action envisagée.

COMMENT PARTICIPER AU CONGRES DE BREST

Le premier Congrès du Comité d'Action pour la Langue Bretonne aura pour but de rassembler les délégués des différents groupes d'action locaux. Il se tiendra à Brest au mois de mai, vraisemblablement le 11 ou le 18.

Tous les Bretons et amis de la Bretagne, en accord avec nos objectifs, sont appelés à participer activement à la préparation de cette importante journée.

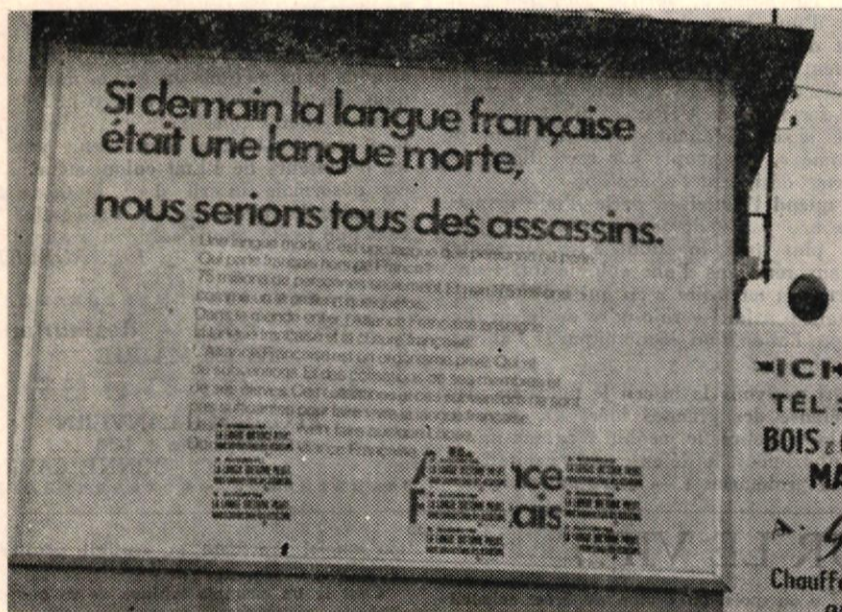
Comment ? Il y a trois façons de collaborer efficacement à cette grande entreprise commune :

— Un groupe d'action du C.A.L.B. existe dans votre localité : ralliez-le sans délai.

— Il n'existe pas encore : constituez-le en prévenant notre Secrétaire qui vous y aidera.

— Vous êtes isolé : joignez-vous spontanément, à titre individuel, au congrès de Brest.

Pour tout renseignement, pour être secouru dans vos efforts personnels, contactez le Secrétaire du Comité d'Action pour la Langue Bretonne : F. Broudic, J.E.B., B.P. 7 29 N - Brest.



Si aujourd'hui la langue bretonne meurt nous sommes tous des assassins

Compagnie d'assurances

l'UNION

Pierre GRANNEC

8, Allée de Kernisy
QUIMPER — Téléphone : 6-26

Paol Quéinnec

**Hommes
liges**

des talus en tranches

Préface de
G. Le Scouëzec.

suivi de **Vent de Harlem**

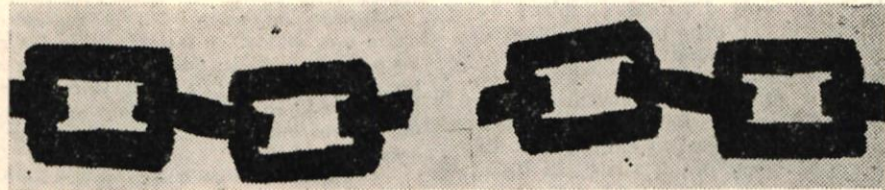
Une grande voix révolutionnaire revendique, accuse, attaque. Avec la plus intense émotion Paol Quéinnec donne la parole au peuple breton. Un cri de colère et d'espérance. G. Le Scouëzec montre comment, à partir de la situation coloniale faite à son pays, un poète peut donner voix à un « peuple muet » et comment, à le lire, quelque chose change en nous.

7,50 F.

En librairie ou envoi franco sur simple versement de 7,50 F. au C.C.P. de l'éditeur (ou par tout autre moyen de votre choix) : EDITIONS P.J. OSWALD — 14 - Honfleur — C.C.P. Rouen. 2.201 05 V



NOUS SOMMES TOUS DES MILITAIRES



Dans son numéro de février « Le Peuple Breton » parlait de l'installation d'une base de « Frelons » à Ouessant, nouveau pas dans la militarisation du territoire, du sol breton en particulier. Comment ne pas penser que cette « militarisation » du territoire doit se doubler d'une « militarisation », d'une « étatisation » des personnes, des collectivités. Nous avons deux faits qui, apparemment, vont à l'encontre de cette militarisation de tous : d'une part, on insiste sur « l'Armée de métier », d'autre part, la diminution du « service militaire ». Résoudre cet apparent paradoxe est simple si on replace ce problème dans le contexte du « National-Capitalisme ». — Si l'ordonnance est de Debré et de 1959, son décret d'application est de mai 1968. — Cette ordonnance survient donc au cœur de la mutation du système colonial extérieur et trouve son application dans la crise du système capitaliste. Ainsi, à une armée proprement militaire, chargée de véhiculer un impérialisme-commercial, est substituée une « armée économique », appelée « Défense Nationale » - « Affectation de Défense », mise en place pour soutenir les nouvelles défaillances du « National-Capitalisme » et prolonger sa survie sur une base interne. Aussi, vaut-il mieux parler de l'étatisation de la personne et des collectivités, même si le corollaire est un système d'embranchement et de répression de type parfaitement

militaire comme nous le démontreront les articles de l'ordonnance de 59 et ses décrets d'application.

Révéléateur de cet « embrigadement » : les objecteurs de conscience. Le 24 octobre 68 un des objecteurs de conscience, Gilles Frey, comparait devant le Tribunal Permanent des Forces Armées de Paris pour désertion. Il n'avait pas pu supporter les conditions de vie qui étaient celles du chantier sur lequel il travaillait (« J'ai été scandalisé par les conditions de vie et de travail que je devais leur imposer ; aucun autre ouvrier n'aurait accepté un tel régime. ») : Le responsable du chantier). Le 7 novembre 68, cinq objecteurs de conscience passent devant le même tribunal, pour même désertion (refus de prendre la place du personnel qualifié en chômage dans les hôpitaux de Paris, exemple donc très intéressant). Leur avocat ayant demandé que soit reconnue l'incompétence d'un tribunal militaire puisque précisément les accusés bénéficiaient d'un « statut civil » en tant que « objecteur de conscience ». Le Tribunal Militaire a prouvé ainsi sa compétence juridique : « Nous ne jugeons pas ici des objecteurs de conscience mais des « Affectés de Défense. » L'Article 6 de l'Ordonnance de 1959 concernant les Affectés de Défense suffisait « pour assimiler également les objecteurs à des militaires ».

QU'EST-CE QUE L'ORDONNANCE DE 1959 ?

Il devenait donc impérieux de se pencher sur cette « Ordonnance de 1959 - décret d'application 68 ». Voici les points principaux, les dispositions générales de l'Ordonnance du 7-1-59 portant sur « l'Organisation générale de la Défense » :

Titre I — Art. 1.

« La défense a pour objet d'assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire ainsi que la vie de la population... »

« Art. 2. — Le Pouvoir exécutif dans l'exercice de ses attributions constitutionnelles prend les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs définis à l'article précédent.

« En cas de menace, ces mesures peuvent être soit la mobilisation générale, soit la mise en garde définie à l'art. 3, soit les dispositions particulières prévues à l'art. 6. »

« Art. 3. — La mobilisation générale met en œuvre l'ensemble des mesures de défense déjà préparées.

« La mise en garde consiste en certaines mesures propres à assurer la liberté d'action du Gouvernement... »

« Art. 4. — ...La mise en garde (... et la mobilisation générale) sont décidées par des décrets pris en Conseil des ministres. »

« Art. 6. — En cas de menace portant notamment sur une partie du territoire, sur un secteur de la vie nationale ou sur une fraction de la population, des décrets pris en Conseil des ministres peuvent ouvrir au Gouvernement tout ou en partie les droits définis à l'article précédent. (Art. 5. — ...réquisition des personnes, biens et services... soumission à contrôle des ressources d'énergie, matières premières... imposition aux personnes physiques et morales en leurs biens...). »

Ces textes sont clairs et une certaine ambiguïté de la « lettre » est le garant même de la précision de « l'esprit ». L'Article 1 laisse à l'arbitraire du Pouvoir le soin de définir le moment, l'occasion et la forme de la menace qui entraînera l'application des mesures adéquates.

L'Article 2, aussi ambigu (mesure nécessaire ?), renvoie à l'Art. 1 et à l'Art. 3 sur la « mise en garde ». Par l'Art. 3 le Gouvernement légalise toute mesure propre à lui assurer une marge d'action absolue sans contrôle, ni contestation possible.

L'Art. 4 est intéressant en référence à l'Art. 1 et le choix du « moment » ; il laisse entrevoir une justification pour application en « temps de Paix ».

L'Art. 6 est la confirmation générale qui réserve au pouvoir le droit le plus absolu de définir lui-même ce qui est menace et ce qui ne l'est pas, alors que l'Art. 5 énonce les mesures disciplinaires auxquelles est vouée toute contestation de l'arbitraire du pouvoir. Ainsi, il est clair que l'ensemble de la vie civile, sociale, syndicale, politique se trouve intégrée dans une perspective d'étatisation de caractère militaire.

BAR BRESTOIS
1, place Sainte-Anne - RENNES
Le rendez-vous des Finistériens
Ouvert jusqu'à 1 h. du matin
CHOUCHEN - TÉLÉVISION - LECTURE

Les décrets d'application, modalités et définitions accompagnant cette ordonnance, ou postérieurs (le tout étant bien échelonné) ne font qu'en renforcer et préciser l'esprit.

Ainsi sont définis les « Assujettis de Défense », notion au centre de la perspective d'ensemble : les Français ne sont plus assujettis au seul service militaire, ils sont astreints au « Service national », qui comprend — « Le service militaire... » — et — « Le service de Défense » —.

L'Art. 26 dit : « La distinction entre service armé et service auxiliaire est abrogée. » (Pour la définition de la Défense cf. les articles de base de 59.)

Sont astreints au Service de Défense : « Tous les citoyens français... », « La réquisition peut s'appliquer au personnel féminin dans les mêmes conditions et les mêmes pénalités que pour le personnel masculin » (Loi du 21-7-62) ; « Les étrangers sans nationalité et ceux qui bénéficient du droit d'asile ». — En fait, l'ensemble de ces textes est destiné à mettre au point la mobilisation permanente de la population, sans aucune possibilité de contestation ni contrôle. Toute infraction à l'application de

ces mesures conduit l'objecteur devant une juridiction militaire : « La discipline des Forces Armées est applicable aux assujettis au service de Défense. » (Art. 38) — « Les assujettis au service de Défense sont assimilés aux militaires et justiciables de la juridiction militaire. » (cf. la réponse de compétence du tribunal militaire face aux objecteurs de conscience.)

Dans le même sens, il est intéressant de lire les Articles 8-9-10-11 de la loi du 28 juillet 62 définissant procédure et peines applicables en cas d'infraction à la législation sur le service de Défense. Ils se réfèrent au « Code justice militaire » : est « déserneur » tout individu, qui servant sous statut de Défense, quitte sans autorisation, l'administration, l'entreprise... ; « Refus d'obéissance » : l'individu... qui refuse d'obéir et, hors de cas de force majeure, n'exécute pas l'ordre... ».

Pour dépasser l'image floue de « l'Affecté de Défense » et rétablir l'importance de ce fait, il faut se replacer dans l'optique des textes de base de 59 et de l'arbitraire de « la mise en garde », et se référer à l'argu-

LES ŒILLERES DE LA PRESSE BOURGEOISE

Cette ordonnance prend donc bien figure réelle, et restreindre le problème aux objecteurs de conscience, c'est non seulement ne pas les soutenir véritablement, mais masquer, par un détail, l'ensemble et faire le jeu du Pouvoir, ce que fait de manière révélatrice la presse bourgeoise. Cette presse n'est nullement gênée par les objecteurs de conscience contrairement à ce qui se pourrait penser ; ne sont-ils pas les « alibis », la « bonne conscience » de la « société libérale » et le masque de la réalité. A noter dans le même sens qu'on se soucie fort peu de les différencier : là aussi, l'amalgame est de rigueur. Elle continue de faire courir le mythe de l'objecteur de conscience farfelu, barbe-longue et pacifique (plutôt que

TOUS DES « C.R.S. — BRETONS »

On pensera à propos de cette « Défense Nationale », de « cette mise en garde » qu'elle n'est que l'amélioration de « l'ancienne mobilisation générale ». En fait, il s'agit d'une différence qualitative. Pour le comprendre il faut se replacer dans le contexte actuel du « National-Capitalisme ». Les textes s'assurent toutes les libertés de manœuvres en temps de « crises » intérieures, partielles ou totales, économiques ou ethniques. C'est le seul conseil des ministres qui décide des « circonstances nécessaires » à la « mise en garde », et le décret d'application n'a-t-il pas paru le 28 mai 1968 (cf. la visite à Massu), et par là se dirige nettement vers le maintien par la force du système capitaliste ébranlé et fait entrer le peuple lui-même dans le système de défense des intérêts de celui qui l'opprime ; ce qui se lit « Défendre les intérêts de la Nation ».

Cet ensemble de lois se situe donc au cœur d'une lutte de classe et l'officialise avant de la combattre légalement. Juridiquement même un pas est franchi (cf. l'application sur le droit de grève). « l'Affectation de Défense » n'est-ce pas le terme légal désignant « l'exploitation de l'homme », du peuple par une oligarchie, le terme désignant l'aliénation.

Et quand l'Article 6 parle d'une menace sur « une partie du territoire » nous pensons, plus qu'à invasion, à la répression face aux réactions d'une colonie intérieure, « partie du territoire » en qui « l'Etatisme-Capitaliste » fait se rejoindre de façon dialectique l'aliénation économique et l'aliénation ethnique.

Nous trouvons là inscrit le nouveau plan de défense des grandes idées du père de cette loi : Debré, le jacobin face aux minorités opprimées, le défenseur du capitalisme face au prolétariat : — « L'application des

ment de compétence du tribunal militaire face aux objecteurs de conscience : « Nous ne jugeons pas ici des objecteurs de conscience, mais des « affectés de Défense. » Tout citoyen français est donc désormais un affecté de Défense en puissance, c'est-à-dire, suivant l'arbitraire du Pouvoir, possible de juridiction et sanctions militaires, pour contestation dans sa vie professionnelle, syndicale ou politique.

Ainsi, est claire et réelle l'application de l'Ordonnance de 59 qui peut demain toucher tout ouvrier ou fonctionnaire. Citons deux autres exemples montrant la nature et la réalité de cette ordonnance : le recours à ces textes a permis de briser une grève à l'aéroport civil de Mérignac ; il est constitué en ce moment un « fichier national d'affectation collective et individuelle de Défense ». Celui de l'O.R.T.F. porte après l'entête O.R.T.F. le titre de « Bureau de Défense ». (Le questionnaire est un parallèle précis entre les renseignements administratifs et ceux dits militaires ; la note de service intérieure l'accompagnant a pour objet « Affectation de Défense ».)

Elle ne dit pas qu'à côté des objecteurs de conscience pour motifs philosophiques ou religieux, il s'en trouve, et de façon qui va se précisant, qui le sont pour des motifs politiques, que leur objection se situe au niveau de la contestation d'un régime, d'un système. Autre grand mot-amalgame et cache-pousière : la Non-Violence. Elle se soucie bien peu de définir « la non-violence agressive » et d'expliquer que cette « violence » qu'ils refusent de se voir imposer pour soutenir un régime qu'ils réfutent, certains objecteurs la choisiraient pour lutter contre ce régime qui est essentiellement violent (sous quelque forme que ce soit).

dispositions (cf. ces dispositions !) peut être limitée à une partie du territoire, et à certaines catégories d'activité » —. C'est bien là un rajustement du système, parallèle de la « participation » et de la « régionalisation ».

Le bâton et la carotte sont toujours de rigueur.

Evidemment en face de telles mesures et d'un tel régime, un mot vient à l'esprit : fascisme. Mais se contenter de répéter ce mot ne tient-il pas plus de l'exorcisme que de la lutte réelle. N'est-ce pas là masquer une réalité actuelle par une image, un mythe qui, dans les esprits, est défini dans le passé. Cette image nullement liée à la subtilité du processus détourne l'attention du mécanisme historique lui-même ; cette image qui n'est pas pour lui liée à la réalité actuelle prive le peuple de toute attitude créatrice, le prive de prévoir et d'empêcher l'aboutissement, la renaissance réelle du fascisme.

Disons donc simplement que légalement nous devenons des « C.R.S. — Bretons » : si nous nous mettons en grève, notre statut nous fait défenseur du système bourgeois ; si nous manifestons pour que vivent notre pays et notre langue, notre statut nous fait les défenseurs de l'Etat colonisateur. Ainsi est désormais inscrit dans la législation française le paroxysme de l'aliénation qui veut que le condamné soit son propre bourreau.

J.-P. ROBERT.

Café - Hôtel - Restaurant
DE LA MAIRIE
DILOSQUER
PLONEOUR-LANVERN
Téléphone : 1-34
BONNE CAVE

SUR LE VIF...

Il y a un mois, un Breton de Brest achetait pour la première fois « Le Peuple Breton » à un de nos camarades parisiens, à Montparnasse, Employé à la mairie, exploité à un salaire dérisoire par la bourgeoisie locale, il avait voulu « tenter sa chance » à Paris. Il ne connaissait pas la capitale de l'impérialisme français, et, livré à lui-même, ne savait où loger, où manger...

Le résultat : 300 F dépensés en 3 jours, un emploi difficilement trouvé et ne lui convenant guère : il s'agissait de se déplacer constamment dans une banlieue inconnue et inhospitalière pour l'étranger. Il lui restait 100 F. Il a préféré prendre un billet de train pour rentrer au pays. Il n'avait pas encore démissionné de

son emploi précédent et espérait pouvoir le retrouver.

C'est là un exemple typique de ce que peut offrir au prolétariat breton la société capitaliste arrivée à son suprême développement : capitalisme des monopoles, privés ou d'Etat, et impérialisme.

Le jour où tous les travailleurs bretons auront compris que c'est CHEZ EUX, en Bretagne, qu'ils ont le DROIT de travailler, ils comprendront aussi qu'ils ont le DEVOIR d'y organiser la lutte politique quotidienne, dans l'entreprise et dans la rue contre l'oppression de la bourgeoisie et de l'Etat qui la représente. Ils réagiront contre la prolétarisation accélérée du peuple breton par la LUTTE DES CLASSES et par la LUTTE NATIONALE, qui, dans les pays colonisés, en est un des aspects essentiels.

Yvon LE FLOCH.

LA PÊCHE BRETONNE face au référendum

27 avril, fête des « Déportés »...
27 avril, c'est aussi la date choisie par le régime gaulliste pour son référendum-plébiscite. L'on demandera sans doute aux colonisés bretons et aux déportés volontaires de notre région (à Paris et ailleurs) de se prononcer pour ou contre ce que le gouvernement actuel entend par Régionalisation...

A quelques semaines de ce choix, les pêcheurs bretons s'interrogent sur leur avenir. Tant il est vrai que, si l'on tient compte de certaines déclarations fracassantes du « camarade » PETIT député de la circonscription de Quimperlé, la Régionalisation est la chance de la pêche bretonne. Au cours d'un débat sur le budget de la Marine Marchande, l'intéressé n'a-t-il pas déclaré il y a peu de temps :

« Le coefficient d'importance de l'ensemble des pêches maritimes de la région de Bretagne, par rapport à la totalité de son activité économique, sera beaucoup plus important que celui qui concerne l'ensemble des pêches françaises, par rapport à la totalité de l'activité économique de la nation.

« La pêche maritime, à l'échelon de la région aura une importance, en valeur relative, beaucoup plus grande. Cette importance est telle qu'elle sera, avec l'agriculture, le premier souci d'action des nouvelles structures ».

Depuis cette magnifique profession de foi, beaucoup d'eau a coulé sous la quille des navires immatriculés dans les quartiers de Sud-Bretagne, lieux d'élection de la pêche bretonne. La création du Groupement des Pêches Maritimes Bretonnes, la visite de Monsieur le Directeur Général VELICHKOVITCH ne semblent pas avoir apporté de solution valable. Quant à la promenade de santé de « Mon Général », mieux vaut la passer sous silence.

Depuis également, de nombreux articles de presse, des interventions tant à la radio qu'à la télévision ont permis à nos marins de situer le cadre exact de cette pseudo-régionalisation. Les marins-pêcheurs bretons, qui savent lire et écouter (quoi qu'on en dise) ont pris connaissance de ce que seraient ces fameuses « NOUVELLES STRUCTURES » vantées par M. PETIT. S'il est vrai que la future assemblée régionale sera constituée 1) des députés actuels, 2) d'une sorte de Sénat régional (élection à scrutin double) et 3) de représentants des groupes socio-

économiques, eh bien ! le moins que nous puissions dire est que nous serons servis.

Prenons le cas du Finistère et considérons d'abord le cas de nos députés actuels. Un certain nombre d'entre eux représentant des quartiers typiquement maritimes, se sont spécialisés dans les questions maritimes (à les en croire tout au moins !). M. MIOSEC, par exemple, (U.D.R., circonscription de Douarnenez) est devenu célèbre pour les attaques virulentes adressées par lui contre la coopération maritime dans le Sud-Finistère. Il est vrai qu'il s'est aussi fait le champion du rattachement des pêches à l'agriculture. Peut-être ira-t-il jusqu'à demander à la coopération maritime de prendre exemple sur la coopération dans le domaine agricole ! Quant aux déclarations de M. PETIT, elles ne paraissent pas avoir eu beaucoup d'effet sur le ministre des Finances. Mais peut-être attend-il que M. CAILL (Nord-Finistère) ne vienne l'aider pour obtenir « réparation au moins partielle du préjudice subi par la pêche maritime » à la suite des accords DILLON.

Les représentants du « Sénat régional » eux, ne sont pas encore connus, mais d'ores et déjà l'on assiste à un certain grenouillage de certains ex-élus dans le monde de la pêche. C'est ainsi que M. ORVOEN (Quimperlé) fait grand battage autour de récifs artificiels dont il attend le salut pour la zone côtière moëlanaise. Lui qui s'est tant battu durant ses mandats antérieurs pour défendre cette économie si nécessaire à la Bretagne.

Il ne nous restera en définitive que les représentants des groupes socio-économiques. Là encore, quels seront-ils ? Monsieur le Secrétaire général de la S.E.M.E.N.F. (Société d'Economie Mixte d'Expansion du Nord-Finistère), Monsieur le Secrétaire général du C.O.D.D.A.F. (Comité Départemental de Développement et d'Aménagement du Finistère), les représentants de Chambres de Commerce et de l'Agriculture ?...

Ah ! il reste tout de même le représentant du Groupement des Pêches Maritimes Bretonnes. Mais quels intérêts défendra-t-il ?

Jean ROUDAUT

COURRIER DES LECTEURS (suite de la page 10)

Camarades,
Je vous demanderai une mise au point précise concernant un passage de l'article de E. EVENOU : « Impérialisme Culturel » dans votre numéro 63. Il s'agit du paragraphe sur l'aide culturelle et la coopération aux pays « francophones » et maghrébins en particulier. Ne parlons pas du « progressisme éclairé du F.L.N. », ce serait déborder le sujet. Mais disons simplement que l'emploi d'une telle formule éminemment discutable explique l'emploi que vous avez fait de mots tels que « pompeux et hypocrites » appliqués à la coopération. Ils démontrent donc l'incompétence ou l'information insuffisante de l'auteur de cet article.

Le début de ma lettre pourrait être un début de lettre d'un « Français outre que l'on bafoue notre belle culture encore vivante, grâce au ciel, au-delà de la Méditerranée et chez les Maures et les Cafres ». Il est donc nécessaire d'enlever les équivoques. Il est évident que la colonisation française a voulu détruire la culture et la langue des pays colonisés. Encore que la dérisoire scolarisation faite à cette époque n'ait pas permis de les déraciner. Les colonisateurs ont préféré laisser les colonisés dans une ignorance complète.

Il est non moins évident que la coopération vue du côté gouvernemental français rentre dans le cadre du néo-colonialisme. Il n'était qu'à voir le sourire crispé de Debré recevant Bourguiba Junior pour comprendre que l'amitié franco-tunisienne est une réalité encore embryonnaire.

Ces deux évidences étant concédées à Evenou, venons-en à la partie critique :

1) La scolarisation, qu'elle se fasse en chinois ou en russe est, je crois, un élément de développement indiscutable et de promotion humaine. Or, il se trouve qu'actuellement une scolarisation efficace et moderne ne peut se faire qu'en français dans les pays maghrébins. A moins qu'au nom sacro-saint des cultures locales, Evenou préfère que l'on enseigne en arabe comme cela se fait à El Riad (Arabie Saoudite), que la terre est plate, immobile et qu'il y a sept ciels ?

2) Pourquoi en Français ? Parce qu'il y a un état de fait sur lequel on ne peut plus revenir : la colonisation a laissé des traces sur lesquelles on peut verser une larme si l'on y tient absolument mais sur lesquelles on ne peut revenir. Parce que la francophonie est un élément d'unité entre les pays africains et maghrébins. Elément indispensable dans une économie moderne et entre des pays où l'arabe s'est divisé en multiples dialectes

(tout comme le breton). Les élèves tunisiens apprennent l'arabe littéraire. Les films égyptiens ou libanais passent ici avec des sous-titres... français.

3) Les gouvernements maghrébins n'ont jamais décidé de faire un enseignement francophone. Officiellement, la langue arabe est principale, le français n'est que « langue véhiculaire ». Il n'y a que l'Algérie « progressiste » et « éclairée » qui envisage de supprimer et progressivement le français. Je ne pense pas qu'on puisse qualifier le régime tunisien par exemple de néo-colonialisme. Et je ne pense pas non plus que le camarade Evenou puisse donner des leçons de nationalisme au président Bourguiba.

Ce n'est pas tant le problème de la francophonie maghrébine (qui est tout de même assez lointaine du problème breton) qui m'a poussé à écrire cette lettre. (Encore que de se faire qualifier de « frein au développement de la personnalité maghrébine » ou de « diffuseur des idées néo-impérialistes » ne fasse pas toujours plaisir). Non, je souhaiterais que l'U.D.B. donne nettement sa position sur cette question de la langue bretonne. La langue bretonne a été assassinée, c'est bien triste. Il faut conserver ce que les Français nous ont laissé de notre personnalité, c'est indiscutable. Mais, sincèrement, ne croyez-vous pas que vous avez, que nous avons d'autres chats et d'autres Charles à fouetter avant d'empoigner nos bintous ? Nous avons été, nous sommes colonisés, nous sommes sous-développés c'est vrai. Le Maghreb aussi et dans des conditions autrement dramatiques. Eh bien on ne se demande pas ici en priorité s'il faut parler français ou croate, on se demande comment on va en sortir, même s'il faut pour cela employer la langue de l'ancien occupant.

Alors, faites attention à vos comparaisons, à vos jugements à l'emporte-pièce, à vos injures (car ce sont des injures). Remettez les pieds sur terre. Donnez un ordre de priorité à vos revendications. Ne simplifiez pas les problèmes, n'enfonchez pas les portes ouvertes.

Je vous salue avec toute mon amitié, camarades de l'U.D.B., car il est évident que j'ai fait toutes ces remarques aigres-douces dans un esprit d'objectivité, d'honnêteté intellectuelle et pour éviter que votre remarquable journal ne se commette avec des illuminés rétrogrades. Ça y est, j'ai placé mon injure, je peux donc signer.

Marc Guiguin,

Katrouan.

Liste des premières signatures à la pétition pour la libération des Bretons emprisonnés

A la suite de l'appel lancé par l'U.D.B. pour la libération des Bretons emprisonnés, les signatures à notre pétition affluent et cette action, dont le succès se confirme de jour en jour, rencontre un écho très favorable. Nous publions ci-dessous le texte de cet « Appel de signatures » et une première liste de signatures. (On peut encore se procurer cet appel auprès du Peuple Breton, B.P. 713, 35-Rennes). Faute de place, nous avons dû nous limiter aux seuls premiers envois de la section brestoise.

APPEL DE SIGNATURES (1)

« Les arrestations récentes de membres du F.L.B. ont, une fois de plus, soulevé le problème breton, et à ce niveau, elles constituent déjà la révélation de sa spécificité.

Mais le fait d'actualiser le problème ne signifie pas nécessairement le poser en termes clairs et justes.

A cet égard, nous ne pouvons approuver la politique du F.L.B., mais il nous paraît inadmissible de garder emprisonnés ces Bretons qui ont voulu se battre pour la Bretagne (2). Rappelons qu'ils peuvent être détenus de nombreux mois avant leur procès et ce, de façon préventive.

Les véritables responsables de cette situation sont les représentants du national-gaullisme, figure actuelle du capitalisme international. Leur répression à l'égard des Bretons emprisonnés révèle au grand jour leur violence quotidienne : fermetures d'usines, implantations militaires, déportation des Bretons, destruction de la culture bretonne, etc...

Niant non seulement les droits d'un peuple, mais ce peuple lui-même, ils refusent donc de reconnaître, que des hommes puissent lutter pour leur pays et s'enfoncent de ce fait dans leur colonialisme.

C'est pourquoi, face à la machine répressive, face à ceux qui nous ignorent, Bretons déportés, Bretons humiliés, Bretons colonisés, nous sommes tous du même côté. Nous devons lutter pour la libération des Bretons emprisonnés, et nous demandons aux véritables démocrates, aux véritables socialistes, à tous ceux qui combattent le colonialisme SOUS TOUTES SES FORMES, de manifester leur soutien en signant cet appel ».

(1) Cet appel doit être retourné à notre Boîte Postale. Signez et faites signer.

(2) Voir l'Editorial de notre numéro 62.

PREMIÈRE LISTE

ADRESSEE PAR LA SECTION DE BREST

- ABALEO Jean-Noël, étudiant.
ABGRALL Alain, étudiant, Brest.
ADAM, étudiant en sciences, Brest.
ADAM, étudiant, Verneuil (Eure).
ALANOU Marie-Josée, étudiante, Brest.
ANDRE Hervé, instituteur, Brest.
AUGER, maçon.
BABIN, maître de conférences à la Faculté des Sciences, Brest.
BALEO Jean-Noël, étudiant.
BARIERE M., chercheur, Brest.
BECHENNEC, étudiant, Brest.
BETAN, médecin, Paris.
BIDEAU Jean, étudiant, Brest.
BOSSER, étudiant, Brest.
BREZEL, maître-assistant à la Faculté des Sciences, Brest.
CAPP Noël, étudiant, Brest.
CHAUVET, étudiant, Orléans.
CHAZAUD, retraité, Guéret (Creuse).
CICOLELLA, étudiant, Nancy.
COLLOREC Yann, étudiant, Plogonec.
CONGAM Marguerite, étudiante, Saint-Vougay.
COPPILET, aide de service, Brest.
COTTEN, collaborateur technique, Brest.
COUVEIGNES, comptable, Bourges.
DANIEL Pierre, étudiant, Brest.
DAOUDAL Marc, étudiant, Brest.
DARBOUX, étudiant, Brest.
DESMOULUES, conseiller O.J.P., Saintes (Charente-Maritime).
DESTOT R., étudiant, Paris.
DORANGE A., assistant à la Faculté des Sciences, Brest.
DORANGE G., étudiant, Brest.
DORNIER, instituteur, Caen.
DORVAL Patrick, maître-assistant à la Faculté des Sciences, Brest.
DUMANT D., étudiante, Paris.
DURANT Chanig, étudiante, Brest.
ESPIAU A., étudiante, Toulouse.
ENTWISTLE, carreleur.
FICHO, aide de laboratoire, Brest.
FLOCH H., étudiante, Brest.
FLOCH Stan, aide de laboratoire, Brest.
GARNIER André, employé, Saint-Etienne.
GASLES, étudiant, Quimper.
GAULTIER de KERMOUL, assistante à la Faculté des Sciences, Brest.
GENTRIC, étudiant, Brest.
GENTRIC E., collaborateur technique, Brest.
GOURMELEN Anaig, étudiante, Quimper.
GOURMELEN Gaïd, étudiante, Quimper.
GOURMELEN Gwenn, étudiante, Quimper.
GOURMELEN Joëll, étudiante, Quimper.
GOURMELEN Mon, étudiante, Quimper.
GOURMELEN Rozenn, étudiante, Quimper.
GOURVES François, étudiant, Brest.
GRAVELLE, chargé d'enseignement à la Faculté des Sciences, Brest.
GUENA, aide de laboratoire, Brest.
GUENILOT Luc, étudiant, Guingamp.
GUICHOUX, étudiant, Brest.
GUILLERM, fonctionnaire, Brest.
GUILLERMOU, assistant à la Faculté des Sciences, Brest.
HENAFF René, étudiant, Hanvec.
JAN, fonctionnaire, Carhaix.
JAOUEN, commerçant, Quimper.
JAVELAND, chef de travaux, Angoulême.
de KERGARIOU, technicien, Brest.
KERGOAT, assistant à la Faculté des Sciences, Brest.
KERGOAT Lukian, étudiant, Plogonec.
de KEROLAS, étudiant.
KERUZORE Armelle, étudiante, Douarnenez.
KERVELLA Erwan, étudiant, Brest.
LAGADE Jean-Yves, étudiant, Pont-Croix.
LASSURE R., manipulateur-radiologie, Dreux (Eure-et-Loir).
LAVANANT, professeur, Brest.
LE BARS Jean, étudiant, Saint-Pol-de-Léon.
LE BERRE Alain, chercheur, Brest.
- LE BIHAN A., assistant à la Faculté des Sciences, Brest.
LE BIHAN P., assistant à la Faculté des Sciences, Brest.
LE BRIS Anne-Marie, étudiante, Plougastel.
LE CANN, vendeur, Brest.
LE CORRE Jean-Yves, étudiant, Brest.
LE COZ, fonctionnaire, Brest.
LE DEMEZET, maître-assistant à la Faculté des Sciences, Brest.
LE DREAN Charles, étudiant, Coray.
LE DU JEAN, assistant à la Faculté des Lettres, Brest.
LE GAC Albert, étudiant, Saint-Yvi.
LE GALL, chercheur, Brest.
LE GALL Gilles, étudiant, Brest.
LE GALLO Yves, maître de conférences à la Faculté des Lettres, Brest.
LE GARREC J.-E., étudiant, Douarnenez.
LE GRAND, étudiant, Quimper.
LE GUILLOU, fonctionnaire, Brest.
LE LIART, technicien, Brest.
LE LOCH Claude, étudiant.
LE LOZ, chercheur, Brest.
LE MENN, assistant à la Faculté des Sciences, Brest.
LE MER Bernard, étudiant, Brest.
LEON Danièle, étudiante, La Trinité.
LEPROHON Janine, institutrice, Brest.
LEPROHON Roger, assistant à la Faculté des Lettres, Brest.
LE ROUX, étudiant, Rosporden.
LE SAINT, assistant à la Faculté des Sciences, Brest.
L'HELGOUACH' Yves, étudiant, Quimper.
LUZUNOU, A.L.S., Brest.
MADEC C., assistant à la Faculté des Sciences, Brest.
MADEC C.-L., assistant à la Faculté des Sciences, Brest.
MALLET Serge, sociologue, Ecosnes.
MANACH R., aide-technique, Brest.
MANUEL Pierre, étudiant, Brest.
MARIS, enseignant, Toulouse.
MEHU, assistant à la Faculté des Sciences, Brest.
MESLAM, étudiant, Quimper.
MONNAT Jean-Yves, assistant à la Faculté des Sciences, Brest.
NEUILLY, employé, Bourges.
NEUILLY V.-R., costumière de théâtre, Bourges.
PERESSE, professeur, Brest.
PERON, assistant à la Faculté des Sciences, Brest.
PERON Pierre, étudiant, Concarneau.
PHELINE, étudiant, Paris.
PLOUHINEC, fonctionnaire, Scaër.
PRAT, conseiller général du Finistère, Carantec.
QUEAU Jean, étudiant, Brest.
RICHARD Yann-Vazedour, étudiant, Plouzané.
RIGAL, assistant à la Faculté des Lettres, Châteaulin.
RIOU, ouvrier, Rosporden.
ROBERT, enseignant, Bourges.
ROBERT J.-P., directeur de clinique, Avignon.
ROGINSKI Serge, étudiant, Le Conquet.
ROPARS Jacques, employé, Toulouse.
ROUDAUT Biel, étudiant, Brest.
ROUZIC, étudiant, Brest.
RUMIN, chercheur C.N.R.S., Brest.
SALAUN, aide de service, Brest.
SCHULBAUM, conseiller juridique, Wassy (Haute-Marne).
SEGUIER, employé, Prayssac (Lot).
SENECHAL D., étudiant, Brest.
SENECHAL M., étudiant, Brest.
TANGUY Jean, maître-assistant à la Faculté des Lettres, Brest.
TESTE, professeur, Brest.
TRUZE, lycéen, Marseille.
VASSEUR J., comptable, Evreux (Eure).
VENEZ, étudiant, Brest.
VETRICAN, étudiant, Nice.
VIALE G., professeur, Bastia (Corse).
VIGOUROUX, employé, Nîmes.

DEUXIÈME LISTE

(SUITE BREST)

- ABGRALL Lucien, prothèse dentaire, Morlaix.
ABJEAN René, maître-assistant à la Faculté des Sciences, Brest.
ALEMANY, lycéen, Brest.
BERROU J., étudiant, Brest.
BKOUCHE, chargé d'enseignement à la Faculté des Sciences, Brest.
BLANCHARD, étudiant, Brest.
- BOONIOU, étudiant, Brest.
BOULVEN J.-Y., P.D.G., Logonna.
BOURDON Alain, étudiant, Guiler-sur-Goyen.
BROISE, maître de conférences à la Faculté des Sciences, Brest.

(suite page 9)

LA RÉFORME RÉGIONALE

le pouvoir central. L'étendue du transfert des attributions dépend naturellement d'une nouvelle répartition des compétences entre l'Etat et les régions.

La réforme gaulliste, nous l'avons vu, ne donne à la région qu'une compétence d'exception, c'est-à-dire une vocation spécialisée, limitée strictement à certains domaines limitativement énumérés par la loi (urbanisme, équipements publics, planification régionale). Nous demandons, au contraire, que les régions aient une compétence de droit commun et que leur soit donc reconnue une vocation générale.

Dans l'immédiat, l'U.D.B. réclame :
— d'une part, une large auto-gestion régionale dans les domaines administratif, économique, social et intellectuel, dans le respect des attributions respectives de l'Etat et des régions et après une harmonisation des objectifs librement débattue et acceptée au plan « national » par une représentation démocratique ;

— d'autre part, une refonte de l'organisation communale qui, dans le même esprit que pour l'organisation régionale, devra être libérée de la tutelle du pouvoir central.

En ce qui concerne le fonctionnement financier de la région, nous posons deux principes de base :

— la région doit être autonome du point de vue financier, ce qui suppose le droit d'avoir des ressources propres et donc de lever l'impôt (non par la création de nouveaux impôts, qui aggraveraient une fiscalité déjà excessive, mais par le transfert à la région d'une partie des impôts d'Etat, dont elle aurait la libre disposition...);

— une péréquation devra jouer entre régions riches et régions pauvres, afin que les régions déshéritées ou sous-développées bénéficient de l'aide des régions plus favorisées ou en expansion. Cette péréquation devra se faire au moyen d'une caisse autonome inter-régionale, afin d'éviter

Rue Sainte-Thérèse B A R
— Quimper —
« CHEZ MICHOU »
Cadre breton • Ambiance sympathique
Disques (bretons - jazz - variétés)
CHOUCHENN

qu'elle ne soit un moyen de pression dans les mains du pouvoir central.

3) Les organes représentatifs de la région.

Deux principes fondamentaux commandent ici notre position :

— à tous les niveaux de la vie politique et sociale, donc à l'échelon breton, la démocratie exige que le peuple soit représenté par des élus désignés au suffrage universel et seuls ceux-ci peuvent voter et répartir les impôts ;

— il est normal que les syndicats, les organisations socio-professionnelles et culturelles soient associées, à titre consultatif, comme elles l'exigent, à l'élaboration de la planification bretonne.

C'est pourquoi l'U.D.B. se prononce en faveur de la création de deux assemblées nettement distinctes :

— d'une part, une assemblée bretonne élue au suffrage universel, qui aurait principalement comme rôle de définir les options de la région, de fixer le plan régional et, d'une manière générale, de prendre toutes les décisions relevant de la compétence régionale ; dans le système fédéral, qui a notre préférence, cette assemblée serait appelée à exercer le pouvoir législatif et jouerait le rôle d'un véritable Parlement breton ;

— d'autre part, un Conseil économique, social et culturel régional, où seraient représentées les diverses organisations socio-professionnelles (syndicats, mouvements familiaux et de jeunesse, organisations culturelles, Universités, etc...) et qui serait chargé d'élaborer le Plan à soumettre à l'assemblée régionale et de donner son avis sur toutes les mesures économiques, sociales et culturelles du ressort de la région.

Quel serait le mode de désignation de ces assemblées ?

Pour nous, doit être une assemblée politique et pas seulement économique) soit réellement représentative et que la population se sente réellement concernée, il est absolument indispensable qu'elle soit élue au suffrage universel direct, égal pour tous ; à la représentation proportionnelle,

seul mode de scrutin équitable parce que permettant une juste représentation des minorités ; au scrutin de liste, pour politiser la vie régionale et éviter les « mares stagnantes » du scrutin uninominal, qui favorise l'influence des notables locaux.

Le choix de la circonscription électorale de base pose un problème, car, si le cadre de la région tout entière semble trop vaste pour permettre une représentation tenant suffisamment compte des diversités locales, le département apparaît de son côté comme un cadre administratif artificiel et dépassé, dont l'U.D.B. demande d'ailleurs la suppression. Il faut prévoir un découpage électoral permettant une représentation équilibrée des secteurs géographiques de la région, mais excluant départementalisme et esprit de clocher.



Tous les représentants à l'assemblée régionale, sans exception, devront être élus, sans cumul avec le mandat de député et à fortiori sans privilège de « membre de droit » au profit de qui que ce soit. Pour faire participer au maximum les jeunes à la vie régionale, il serait souhaitable d'abaisser à 18 ans l'âge du droit de vote. En ce qui concerne le Conseil économique, social et culturel régional, ses membres seraient désignés démocratiquement, dans chaque collège socio-professionnel, par les intéressés eux-mêmes parmi les candidats présentés par les organisations représentatives, notamment les syndicats. Dans ce Conseil, les travailleurs devraient être majoritaires, comme ils le sont dans le pays.

Rappelons que la formule de l'assemblée régionale élue au suffrage universel direct recueille désormais l'accord de l'ensemble des partis de gauche.

4) L'exécutif régional.

Il ne peut y avoir de démocratie régionale si l'organe chargé d'exécuter les décisions de l'assemblée élue ne procède pas lui-même de l'élection.

Plutôt qu'un exécutif directement élu par le corps électoral, ce qui comporterait un danger plébiscitaire, nous préférons l'élection par l'assemblée régionale elle-même. Dans tous les cas, l'exécutif sera responsable devant l'assemblée, dont il sera l'émanation directe.

L'exécutif aura à sa disposition une administration régionale, qui recrutera elle-même ses fonctionnaires. Ceux-ci devront bénéficier d'avantages de carrière au moins équivalents à ceux des fonctionnaires de l'Etat, faute de quoi les éléments les plus valables seront attirés par les administrations d'Etat, au détriment des services régionaux.

Nous demandons la suppression des préfets, de département et de région :

Nous ne voulons plus, ni de gouverneur de province ou d'intendant comme sous l'Ancien Régime, institution de type bonapartiste au service de la centralisation parisienne. La démocratie régionale est, par définition, majeure et n'a nul besoin de tuteur, sous quelque forme que ce soit.

A l'accroissement des pouvoirs des préfets, prévu par le pouvoir gaulliste, représentant de la bourgeoisie d'affaires et des monopoles, en vue de renforcer le quadril-

Ce qu'elle sera et ce qu'elle devrait être

lage autoritaire de l'Etat capitaliste, la gauche se doit d'opposer cette double revendication démocratique : exécutif régional élu, abolition définitive des organes de tutelle arbitraires.

L'U.D.B. note avec satisfaction que ce point de vue est partagé par d'autres organisations de gauche (le P.C.F. et le P.S.U. en particulier), qui réclament la suppression des préfets et leur remplacement par des organes exécutifs élus.

..

L'exposé de ces principes et de ces orientations montre ce qui nous sépare radicalement de la fausse régionalisation proposée par le gouvernement. Nous ne sommes pas, contrairement à certains tenants de la vieille gauche, des nostalgiques de la III^e République et, si nous refusons, pour notre part, la pseudo-réforme gaulliste, ce n'est certes pas pour conserver le Sénat traditionnel, assemblée de notables ruraux sans représentativité réelle.

Nous disons NON à une « réforme » qui impose un découpage arbitraire des régions et consacre la mutilation de la Bretagne (en demandant, comble de machiavélisme, aux Bretons d'y acquiescer eux-mêmes, par un « oui » global au référendum), ne donne aux régions que des pouvoirs tronqués et illusoire, soustrait au suffrage populaire l'assemblée régionale pour en faire une chambre de figurants de style corporatiste, aggrave enfin les pouvoirs autocratiques des préfets. Nous disons NON à une réforme « octroyée », conçue selon des schémas préfabriqués par un gouvernement réactionnaire. Nous disons NON, enfin, à un référendum-plébiscite qui ne tend qu'à perpétuer un régime de pouvoir personnel, négation de toute démocratie.

Vous aimerez ces contes

Le 3^e Recueil de Contes du Vieux Meunier Breton vient de paraître. C'est l'œuvre du Bigouden Divanach, directeur d'école honoraire à Nespallac-Lambézellec, Brest. Ces contes ont été racontés en classe, à Penmarch, à St-Jean-Trolimon et au Bergot-Brest, à plus de 5.000 élèves devenus aujourd'hui pères ou mères de famille. C'est un trésor fabuleux qui mérite sa place dans tous les foyers.

En vente chez M. Divanach Mesgallac, Brest. C.C.P. 627-67, Nantes, 10 F (franco).

Nous disons non surtout parce que la solution au problème breton ne saurait se concevoir sans une révolution socialiste.

De toute manière, l'U.D.B. continuera à mener son combat, tout en rappelant (et c'est ce qui fait l'originalité de sa position par rapport aux mouvements régionalistes ou autonomistes de droite, ou soi-disant « apolitiques » qu'une réforme régionale, même démocratique, ne suffira pas à sortir la Bretagne du sous-développement et de l'aliénation coloniale tant que subsistera le système capitaliste. Seul un pouvoir régional socialiste, — en liaison avec un pouvoir démocratique et anti-impérialiste sur le plan français, puis européen, — pourra mener à bien l'œuvre indispensable de désaliénation et de décolonisation de notre peuple.

Y.-C. VEILLARD.

LIBRAIRIE

« LE MONDE EN MARCHÉ »

Ouvrages économiques, politiques, sociaux - Poésie

17, rue Maréchal-Joffre — RENNES

LA RENAISSANCE HOTEL - RESTAURANT

31, boulevard Laënnec — RENNES — Tél. 30.08.65

REPAS D'AFFAIRES ★ CUISINE SOIGNEE ★ PRIX MODERES

Du bon usage de la provocation

● La méthode est ancienne et parfaitement au point. Prenons quelques exemples : le 27 février 1933, un grand incendie ravage le Reichstag de Berlin. Aussitôt, criant au complot communiste, Hitler fait interdire le P.C. allemand et arrêter 4.000 militants, parmi lesquels beaucoup de socialistes. Les libertés publiques sont suspendues, sans que l'opposition ait pu réagir.

● La provocation avait été préparée de longue date. Les nazis surent tirer parti de la folie pyromane d'un certain Van der Lubbe, un chômeur d'origine néerlandaise, membre du parti communiste, qui avait, à plusieurs reprises, mit le feu à des bâtiments publics. Les hommes de Hermann Goering, chef des S.A., laissèrent Van der Lubbe allumer un petit incendie dans le Palais du Reichstag, tandis qu'eux-mêmes inondaient les sous-sol d'essence, provoquant la catastrophe qui fut si bien exploitée ensuite...

● La nuit du 24 au 25 mai 1968 : un incendie ravage partiellement la Bourse de Paris.

30 mai 1968 : De Gaulle lance à la radio, vers 16 h. 30, son appel à « l'action civique » contre un complot totalitaire. Puis, dans le cadre de cette reprise en main du pays, c'est l'interdiction de plusieurs groupes révolutionnaires et l'arrestation de militants, parmi lesquels certains, comme les jeunes Brestoïens incarcérés, ne commirent d'autres crimes que de coller des affiches ! Plusieurs libertés publiques sont atteintes (liberté de réunion, liberté d'expression par la presse ou à l'O.R.T.F., etc...) sans que l'opposition ait pu réagir.

● Provocation ? Voici ce qu'en pense Claude Darget, ex-journaliste de l'O.R.T.F., dans une lettre à Michel Debré (Le Fait Public, n° 4, mars 1969) :

« Vous savez rejeter sur les autres les fautes qui vous incombent. « Chef-d'œuvre en la matière, le feu à la Bourse. Pas un flic et Dieu sait si vous en disposiez, les pompiers juste à temps pour qu'il en reste, mais les photographes bien placés pour le film à projeter plus tard qui devait laisser le bourgeois apeuré et tremblant devant son poste comme le veau attaché à son pieu après l'orage. En latin, Michel, on disait : Is facti cui prodest (1) »

● Troisième épisode : mars 1969. Le 11 mars 1969, grève générale ou presque dans tout l'hexagone. Le soir à 20 heures, De Gaulle dénonce une nouvelle conjuration des « totalitaires ».

● Puis le lendemain, on apprend que trois voies ferrées ont été sabotées près de Paris, provoquant deux déraillements. Près de chacun des sabotages, on a retrouvé des tracts où étaient mentionnés les mots « conseil révolutionnaire national » organisme (?) dont on apprend l'existence à cette occasion. La fédération C.G.T. des cheminots a aussitôt dénoncé ces « actes provocateurs »...

La manœuvre est en effet un peu grosse. Payera-t-elle pour la troisième fois ?

R. L.

(1) Celui-là est l'auteur, à qui la chose faite est utile.

IFFIG



— Iffig, répondant à l'invitation du Premier ministre et à la nouvelle vocation de la Bretagne, a embarqué sur le « Foch » le 17 mars ;

— a néanmoins tremblé pour l'avenir de Brest, centre de la marine française quand le porte-avions s'est quel-

que peu éraflé sur la Basse du Lis devant les Tas de Pois, et quand l'eau a monté dans les caissons étanches ;

— a cependant confirmé ses vertus bretonnes de fidélité en félicitant les brillants officiers, auteurs de ce joyeux exploit ;

— s'est enfin rassuré en entendant le premier ministre promettre qu'il témoignerait en haut lieu de sa satisfaction.

Il est un aspect important du discours de De Gaulle à Quimper qui n'a pas été souvent dénoncé et qui participe pourtant largement de la mystification de l'opinion bretonne entreprise au cours du voyage présidentiel : l'énorme FABRICATION HISTORIQUE que recèle l'allocution. Elle a pour but évident d'empêcher les Bretons de saisir les racines historiques de leur situation présente, c'est-à-dire de prendre conscience de leur situation de colonisés ; à ce titre, elle doit être vigoureusement dénoncée. Or, combien de journaux ont démasqué cette supercherie, combien d'historiens surtout ont publiquement tenté de rétablir la vérité, face à cette « HISTOIRE OFFICIELLE » présentée aux Bretons ? Il est encore optimiste de répondre bien peu.

De quoi s'agit-il en effet ? A Quimper, De Gaulle a réitéré aux Bretons la conception national-chauvine, impérialiste et réactionnaire de « l'Histoire de France » ordonnant les faits, fussent-ils d'histoire de Bretagne, autour de l'idée d'une France éternelle dont toute extension, tout progrès de puissance reflètent le Bien à l'état pur, en dehors de toute notion réelle de moralité, de toute considération réelle des intérêts propres des populations de l'hexagone. Une telle conception s'ordonne autour de 4 MYTHES, 4 conceptions fausses qu'il importe de combattre.

1) LE MYTHE DE LA FRANCE ETERNELLE

Cette conception repose en premier lieu sur le mythe, déjà dénoncé dans ces colonnes et dans d'autres, de la France incréée, au nom duquel la France se serait étendue depuis des temps immémoriaux sur le territoire hexagonal actuel, avant même la naissance d'un Etat français, avant même le développement d'une conscience nationale française, fort tardive il est vrai.

Dans cette perspective, la Gaule, bien qu'elle n'ait pas constitué une entité politique, mais simplement une unité de civilisation, représente déjà, aux yeux du Général, la France éternelle, malgré le hiatus fondamental de la conquête romaine et de la destruction très avancée de la civilisation celtique.

Ainsi les Vénètes, qui défendaient contre les Romains leur autonomie, sont promus au rôle de défenseurs de la patrie française contre la marée latine. Notons au passage que la latinité, ici conçue déjorativement, était vantée il y a peu

de temps lorsque De Gaulle s'adressait aux Mexicains ! Enfin, les mêmes Vénètes sont considérés à Quimper avec bienveillance pour leur lutte contre l'assimilation et la soumission par les romains, alors que les Bretons qui, au XX^e siècle, luttent pour une cause semblable, sont voués aux gémonies, voire à la prison.

Ce mythe de la France éternelle, source de toute morale, permet au général-président d'affirmer que « l'Armorique n'en fait pas moins depuis toujours partie intégrante du corps et de l'âme de la France ». Toute politique d'impérialisme et d'assimilation se trouve légitimée de cette manière.

Remarquons toutefois que l'orateur préfère évoquer l'Armorique, notion à contenu géologique s'appliquant à la partie hercynienne occidentale de la France, plutôt que la Bretagne, notion historique et ethnique, qui rappelle l'originalité de la culture bretonne et la spécificité des problèmes posés.

2) LE MYTHE DE LA FRANCE,

ASSEMBLAGE DE PROVINCES CONSENTANTES

Le second mythe véhiculé par l'histoire officielle exposée à Quimper, concerne la structure même de la France alors que le premier s'appliquait à sa nature. Le sociologue P. Fougeyrolas et quelques historiens ont su éviter le piège de l'histoire officielle en nous montrant clairement que l'Histoire de France n'est que l'extension par la force de l'Etat capétien, qui a unifié l'ethnie française (ou francienne) et s'est adjoint l'ethnie occitane au prix de la quasi-destruction de la brillante civilisation, à d'autres peuples périphériques flamand, alsacien-lorrain, breton, catalan, corse et basque au prix d'agressions impérialistes.

De Gaulle, au contraire, et bien d'autres nationalistes français, nous montrent une France qui se serait constituée par la réunion des « provinces », le Berry s'ajoutant au Poitou, à la Bretagne et aux autres, pour former la France qu'elles constituaient déjà en puissance. Il y a là deux mensonges : le premier est de passer sous silence les entreprises impérialistes que furent les annexions des peuples périphériques et, par là, de refuser d'en condamner le mécanisme. Le second

consiste à regrouper sous le même nom de provinces des fragments de l'ethnie francienne comme le Berry ou la Picardie et des peuples allogènes, des ethnies différenciées comme la Bretagne ou le Pays Basque. Cela permet de contester l'indépendance antérieure de ces derniers et de réserver aux uns et aux autres le même sort et le même statut par la suite ; de ce fait, les uns se verront reconnaître leur identité et respecter leurs droits, les autres se verront imposer une identité, une langue et une culture et déposséder économiquement par soumission à l'ethnie dominante et majoritaire dans l'Hexagone. De sorte que cette confusion voulue entre des territoires qui étaient effectivement provinces et d'autres alors indépendants, tend à faire oublier leur situation d'indépendance passée.

Ainsi la Bretagne est désignée en fonction de son statut futur de province, comme si elle avait été prédestinée à devenir sujette, à être assimilée, comme si cette évolution tenait à l'ordre des choses et non à une politique autoritaire centraliste et impérialiste.

3^e MYTHE : L'HISTOIRE DU PEUPLE BRETON

SE CONFONDRAIT AVEC L'HISTOIRE DE FRANCE OFFICIELLE,

C'EST-A-DIRE CELLE DU POUVOIR PARISIEN

La troisième falsification est ce qu'on pourrait appeler la *vision centralisatrice de l'Histoire de Bretagne*. Ne sont mentionnés dans cette histoire que les événements ou les personnages qui ont contribué à la force militaire ou politique, voire à l'extension territoriale du pouvoir de l'Etat francien incarné par le pouvoir politique parisien. De sorte que Nominé fondateur de l'Etat breton, J. Lagadeuc, linguiste éminent et précoce, Jean V, souverain d'un Etat pacifique et prospère, Le Balp, artisan d'une révolte des Bon-

nets rouges populaire, bretonne et démocratique, ne sont, pour De Gaulle, que des mauvais souvenirs que l'on n'évoque pas. Par contre, Du Guesclin, traître et mercenaire, la reine Anne dont le malheur a fait le bonheur du pouvoir centralisateur, les corsaires bretons serviteurs du roi ou de l'Empereur de Paris, sont promus au rang de héros : héros du colonisateur, car, du point de vue du peuple breton, leur vie n'a rien apporté de bon.

La dernière falsification, la plus récente dans l'Histoire et non la moindre, est l'explication centraliste du sous-développement breton. Elle tient lieu de vérité dans tous les milieux, il n'est pour s'en convaincre que d'ouvrir un livre scolaire de géographie de la France. Elle permet à De Gaulle d'affirmer dans son discours quimpérois que l'état d'arriération de la Bretagne tient « à son éloignement physique » et à ses « propres habitudes ».

Le premier des handicaps dénoncés ne vaut que depuis que la Bretagne est devenue, par la force, l'excroissance maritime d'un Etat continental et centralisé. Les bas prix des transports maritimes la mettraient, dans un cadre politique et économique propice aux échanges par mer, à proche distance de l'Afrique et des pays de l'Atlantique Nord.

Bien placée au XV^e siècle alors que la Mer du Nord monopolisait le trafic, pourquoi ne le serait-elle pas alors que l'Atlantique prend, dans ce domaine, une place prépondérante ?

Quant au second handicap relevé par De Gaulle, il est difficile de comprendre comment les Quimpérois ont pu l'accueillir sans protester. L'originalité bretonne, devenue « particularisme » dans le vocabulaire centraliste et unitariste, serait responsable du problème breton. On n'insistera pas ici sur le mépris ouvert affiché par le général pour la bretonnité. Les travailleurs bretons sont assez grands pour juger eux-mêmes s'ils sont les vrais responsables de leur situation dramatique actuelle ou si les responsabilités sont ailleurs.

LUTTER CONTRE L'HISTOIRE OFFICIELLE

Ainsi, d'abord on flatte les Bretons et on leur jette de la poudre aux yeux en rendant hommage aux « fidèles bretons » défenseurs de la Patrie, puis on les fait vivre de promesses floues ; enfin, on les accuse, on les tance, on les rend responsables de leur propre sous-développement, lié à leurs « habitudes ». On désamorce ainsi toute colère à l'égard de l'Etat centralisateur et de ses représentants. On appuie le tout sur des mensonges historiques énormes parés de l'allure du bon sens et cautionnés par l'Histoire officielle, enseignée dans les écoles, diffusée par les ouvrages et revues de vulgarisation, les émissions radio-diffusées ou télévisées.

Appuyée sur quelques grands mythes et falsifications, l'Histoire officielle de l'Etat français modèle la conscience de chaque citoyen, prompt pourtant à s'indigner de l'existence d'histoires officielles dans d'autres pays totalitaires. Cette Histoire véhicule pourtant l'idéologie ré-

Pour De Gaulle, l'autre nœud du problème serait que la Bretagne a été « mal accessible au changement ». Elle ne l'a pas été : le fait que le sous-développement breton soit un phénomène récent le prouve. La destruction de l'économie bretonne est liée à la pénétration du capitalisme français et international favorisée par le centralisme politique qui a privé la Bretagne de tout moyen d'auto-défense politique, sociale, économique et culturelle. Souffrant en outre de détournement hexagonal de ses capitaux du fait de la trahison des notables bretons, le pays a vu l'Etat français, appuyé sur ces derniers, enclencher le mécanisme du sous-développement et livrer le peuple breton à la déportation et à l'exploitation.

Affirmer que les habitudes bretonnes et l'éloignement du pays sont responsables de la situation, comme l'a fait De Gaulle, c'est faire endosser aux bretons la responsabilité de la politique de l'Etat bourgeois, marionnette du capitalisme français. Notons aussi cette autre vérité : la Bretagne n'est guère trop éloignée lorsqu'il s'agit d'aller y chercher la chair à canon. Elle n'est pas trop éloignée aux yeux des capitalistes français lorsqu'il s'agit d'en extraire toutes les ressources humaines et agricoles brutes pour les usines de transformation extérieures ou à capitaux non bretons (et à bénéfices non bretons), pas trop éloignée pour y installer des usines pirates. Par contre, lorsqu'il s'agit de son développement, la Bretagne devient subitement inaccessible et lointaine.

actionnaire, chauvine et impérialiste de la bourgeoisie d'affaires au pouvoir depuis des siècles, directement depuis 1789. C'est elle qui a légitimé les expéditions coloniales et la conception de la France élastique, extensible à un empire mondial au besoin, en période « faste ». C'est elle qui légitime l'autoritarisme de l'Etat (n'est-il pas le serviteur de la France, c'est-à-dire du Bien ?), la répression sociale (« les ouvriers en grève ont donné un mauvais coup à la France » a dit De Gaulle), la négation de tout pluralisme idéologique, politique, culturel. Non seulement elle sert d'alibi à toutes les exploitations, mais elle empêche de nombreux exploités d'en prendre conscience.

Pour nous Bretons, le chemin de la prise de conscience de notre double exploitation, sociale et coloniale, passe par la lutte contre l'Histoire officielle. Le discours de Quimper a eu le mérite de nous le rappeler.

Jean ROUDAUT.

Appel de signatures :

(SUITE DE LA DEUXIEME LISTE)

BUREL, ébéniste, Logonna.
 CALONNEC, découpeur sur tracé, Brest.
 CALVEZ, marin de commerce, Brest.
 CAP Jean-P., étudiant, Brest.
 CARIOU J., étudiant, Brest.
 CAUDAN, étudiant, Brest.
 CHAPEL M.-T., étudiante, Brest.
 COTTON, infirmière, Brest.
 CUENCA, mécanicien, Morgat.
 CUGERET, docteur en médecine, Brest.
 DESCOURQUEUX, secrétaire, Kerhuon.
 DESHAYES, étudiant, Brest.
 DORVAL Armande, infirmière, Brest.
 FLOCH, aide de laboratoire, Brest.
 FRAVALO, assistant à la Faculté des Sciences, Brest.
 FRITZ, maître assistant à la Faculté des Sciences, Brest.
 FURIC, institutrice, Brest.
 GEFFLOT Yann, directeur-conseil, Sarcelles (Val-d'Oise).
 GOUGEARD, Brest.
 GOURLAOUEN L., étudiant, Brest.
 GOURVES Jean-Claude, maître d'internat, Pont-l'Abbé.
 de GOUYON-MATIGNON Meriadec, cadre, Angers (Maine-et-Loire).
 GRIMALDI, représentant, Caen (Calvados).
 GUERN, assistant à la Faculté des Sciences, Brest.
 GUEZENNEC J.F.F., étudiant, Brest.
 HERAULT P., Paris.
 HERY Bertrand, interne en médecine, Brest.
 HETET J.-F., étudiant, Brest.
 JAOUEN Hervé, dessinateur, Brest.
 KERHOAS A., étudiante, Brest.
 LE CAIL Job, conducteur, Daoulas.
 LE CHANOINE, commerçant, Octeville (Manche).
 LE FLOCH, électronicien, Brest.
 LE GALLOU, P.D.G., Plougastel.
 LE GOFF, professeur, Brest.
 LE MOIGNE J., étudiant, Brest.
 LE MORZELLEC, mécanicien, Brest.
 LEPROHON Bernard, métreur, Brest.
 LE RAY, professeur de lycée, Brest.
 LEROUX, ecclésiastique, Brest.
 LEROUX, enseignant, Brest.
 LE ROY, étudiante, Brest.
 LE SANN J., commerçante, Brest.

LE SCOUEZEC Gwenc'hlan, docteur en médecine, Meudon (Hauts-de-Seine).
 LE SEACH P., étudiant, Brest.
 LESIEUR, infirmière, Brest.
 LE TOUZE Hélène, étudiante, Brest.
 LE TOUZE Lucien, étudiant, Brest.
 LIDOUEN Raymond, prothèse dentaire, Brest.
 LITTAYE, assistante à la Faculté des Sciences, Brest.
 LOAEC J., assistant à la Faculté des Sciences, Brest.
 LOSTALEN Roger, étudiant, Brest.
 LOTRIAN, assistant à la Faculté des Sciences, Brest.
 MAROT, maître assistant à la Faculté des Sciences, Brest.
 MASSARO R., dessinateur, Brest.
 MENESGUEN Marie-Renée, secrétaire médicale, Brest.
 MERA, journaliste, Paris.
 MERON, aide technique, Brest.
 MOUDENY A., maître-assistant à la Faculté des Sciences, Brest.
 ORTHEAU, assistant à la Faculté des Sciences, Brest.
 OSWALD Hélène, éditeur, Honfleur (Calvados).
 OSWALD Pierre-Jean, éditeur, Honfleur (Calvados).
 PAKET Klaod, secrétaire, Glomel.
 PERIOU, cheminot, Trégastel.
 PERRIN B., représentant, Brest.
 PIBOULEAU, étudiant, Brest.
 PLATTNER, journaliste, Brest.
 POIRIER, marin, Toulouse (Haute-Garonne).
 PRIGENT, étudiant, Brest.
 QUEINNEC Judith, étudiante, Brest.
 QUEINNEC Paol, surveillant d'externat, Brest.
 QUENTEL, assistante à la Faculté des Sciences, Brest.
 REMON, marin, Brest.
 RONCIER, artisan, Plougastel.
 SCHERER Jean-Jacques, étudiant, Scaër.
 SIMON, professeur, Brest.
 STEVENS, marin, Brest.
 SZKOL A., directeur, Plougastel.
 TIRILLY Jean-Claude, étudiant, Quimper.
 TRAVEL G., étudiant, Brest.
 TREGUER, étudiante, Brest.
 VALLERIE Erwan, cadre E.D.F., Versailles (Yvelines).

LE PROBLÈME BRETON DE BREST A NANTES



COTES-DU-NORD

- Les entrepreneurs agricoles de Jersey, employeurs de main-d'œuvre saisonnière, se préoccupent du **recrutement de travailleurs bretons**. Ainsi la « Jersey Farmers Union » vient-elle de faire publier un communiqué dans le « Télégramme » pour annoncer les dates de permanence que tiendront les représentants dans les mairies des principales communes bretonnes. Un véritable « Tro Breiz » à la recherche des ouvriers agricoles sous-employés et habitués aux saisons là ou ailleurs; les « sergents recruteurs » tiennent, du 20 mars au 4 avril, 5 jours de permanence dans les Côtes-du-Nord, 2 dans le Finistère, 5 dans le Morbihan et 2 en Ille-et-Vilaine; au total 15 jours de permanence dans 62 mairies différentes.
- Une intéressante étude a été récemment publiée sur les **effets des implantations industrielles récentes dans le secteur de Loudéac** (Duchesne-Purina en 1961-62 et Olida en 1965, soit 600 emplois nouveaux). Consta-

tation particulièrement intéressante : ces deux implantations ont provoqué le retour au pays d'une trentaine de ménages bretons travaillant dans la région parisienne. Malgré ces implantations et ce que l'on appelle trop facilement l'expérience pilote de décentralisation de Loudéac, la capitale demeure très grande à l'embauche : Duchesne-Purina a reçu plus de 1 000 demandes d'emploi, Olida 2 200 demandes en février 1967 (c'est-à-dire un an et demi); ne parlons pas des salaires : 630 F par mois pour les hommes, 570 F pour les femmes, pour le personnel non qualifié de chez Olida. Une proportion élevée de ces travailleurs vient de l'agriculture; le taux de l'exode agricole a été ainsi augmenté, particulièrement dans la catégorie des exploitants qui, s'ils n'avaient pas trouvé à Loudéac un emploi industriel et se refusant à quitter leur pays pour la région parisienne, n'auraient pas quitté l'agriculture.

FINISTÈRE

- **La situation des langoustiers hauturiers bretons**, désastreuse depuis plusieurs années, ne cesse de se dégrader et l'imasse dans laquelle se trouvent notamment engagés les 10 navires douarnenistes pratiquant la pêche de la langouste verte sur la côte africaine de Rio de Oro, est aujourd'hui catastrophique. En 1968, ils ont travaillé durant tout un semestre sans parvenir à couvrir les frais de leur voyage et le revenu de leurs 110 hommes d'équipage a été totalement nul. De plus, leurs droits de pêche dans les eaux territoriales de la colonie espagnole sont aujourd'hui contestés. L'Espagne en effet a créé une zone d'intérêt totale de la pêche de la frontière mauritanienne au cap Barbas et, pour le secteur restant, elle n'admet plus que quatre bateaux français à partir du 15 mars 1969, contre 10 l'an dernier.
- Une dizaine d'ouvriers viennent d'être licenciés de l'entreprise **Depitre, de Brest**. Cette entreprise, qui effectuait des travaux à l'arsenal depuis de longues années, n'a pas eu de renouvellement de marché. A ce jour, depuis quelques semaines de nombreux ouvriers de cette société étaient en déplacement à Saint-Nazaire, ce qui avait permis de maintenir un moment un relatif plein-emploi.
- **La Bretagne demeure fortement pénalisée sur le plan des transports**; une étude du CELIB fournit à cet égard des exemples extrêmement significatifs : ainsi un wagon

ordinaire de 10 tonnes de légumes frais à destination de l'Allemagne fédérale, et à distance égale, revient, en coût de transport, à 480 F s'il part de Naples, mais à 880 F s'il part de Saint-Pol-de-Léon. Sur 50 000 tonnes de choux-fleurs exportés annuellement par la Bretagne, la charge supplémentaire est de 2 millions de NF. Un tel écart rend naturellement de plus en plus difficile nombre de nos exportations et, par contre, facilite la pénétration des produits italiens pratiquant une politique tarifaire tout à fait opposée en faveur de leurs régions sous-développées et périphériques.

— **Le développement de la pomme de terre en Bretagne**, une Société Bretonne d'Etudes pour la transformation de la pomme de terre (SOBRETRAPOT) a été constituée, en vue d'aboutir à l'implantation d'une importante unité polyvalente, comprenant notamment la fabrication de purée, pommes de terre en boîtes, frites surgelées, chips, etc... Le secteur coopératif agricole s'intéresse de près à ce projet et participe à la Société d'Etudes, en particulier UNICOPA et la Coopérative des Agriculteurs de Bretagne (Landerneau). Cette industrie de transformation de la pomme de terre est actuellement très concentrée, aussi bien géographiquement (région parisienne et Nord-Picardie) qu'en ce qui concerne le nombre de firmes; ainsi 80 % du marché de la purée déshydratée est entre les mains d'une seule société.

ILLE-ET-VILAINE



- Les inquiétudes au sujet du projet de fusion de l'imprimerie Oberthur de Rennes avec le groupe **Chaix-Desfossés-Néogravure** sont plus que essentielles actuelles. Ceci d'autant plus que le journal concernant ce projet est délibérément caché aux travailleurs. Les représentants des sections d'entreprise CFDT de l'imprimerie Chaix-Desfossés et d'Oberthur se sont réunis dernièrement au Mans pour examiner en commun la situation de leurs entreprises et définir une politique commune des diverses imprimeries (Rennes, Paris, Lille et Mulhouse) face à la direction générale du groupe. La section syndicale de Rennes exige que les fusions et concentrations d'entreprises ne se fassent pas au détriment de l'emploi des travailleurs et qu'elles ne soient pas en particulier accompagnées de mutations géographiques de travailleurs et naturellement pas de transfert de tout ou partie de l'usine rennaise, comme cela s'est passé pour l'imprimerie Vallée de Belle-Isle-en-Terre, entièrement démontée et reconstituée dans le nord de la France.
- **Le Centre de Recherche Agronomique de l'Ouest**, à Rennes, qui dépend de l'Institut

National de Recherche Agronomique, vient de publier un communiqué au nom de l'intersyndicale de l'entreprise : celle-ci s'élève contre les réductions de crédits d'équipement et de fonctionnement du centre, qui ont été constamment inférieurs aux prévisions de plan, particulièrement cette année où l'allocation a été considérablement diminuée (d'un tiers). Il en résulte un retard d'autant plus grave dans le déroulement des recherches qu'à l'heure actuelle la nécessité d'études et d'informations scientifiques se fait particulièrement sentir (Plan Mansholt par exemple) ont dû être reportés et certaines options abandonnées. Cela est d'autant plus préjudiciable en Bretagne que des efforts spécifiques sont absolument nécessaires pour notre pays (industries de transformation des produits agricoles, organisation de la production et de la commercialisation, etc...). La station de recherches de l'I.N.R.A., qui a largement contribué à l'analyse et au développement de l'agriculture bretonne, se voit ainsi bloquée dans ses initiatives à l'heure où les pouvoirs publics affectent d'avoir des préoccupations régionales et au moment où certaines autorités européennes insistent sur la nécessité de définir des orientations adaptées à chaque région agricole.

— La grève du 11 mars a été suivie dans l'ensemble du **bassin granitique breton** (Louvigné-du-Désert, Saint-Marc-le-Blanc, Lanhélin...); dans une motion remise à cette occasion au maire de Saint-Marc, les syndicats CGT et CFDT réclament la réunion urgente de la commission paritaire pour examiner les revendications déposées depuis juin 1968. Les problèmes des granitiers bretons

sont loin d'être résolus, puisque l'on vient d'apprendre qu'un marché particulièrement intéressant vient de leur échapper : celui des revêtements de la station « la Défense » du futur métro express régional de Paris. « On » a en effet préféré au granit breton

du granit de Sardaigne; les carriers bretons, qui sont à même de fournir la qualité et les quantités demandées à des prix parfaitement concurrentiels, aimeraient, on s'en doute, connaître les raisons profondes et cachées de ce choix...

LOIRE-ATLANTIQUE

- **Une seule usine de trituration de soja sera construite à Saint-Nazaire** : Les deux sociétés en concurrence viennent en effet de conclure un accord pour la construction en commun d'une usine d'une capacité de 1 200 tonnes de fèves de soja par jour, unité qui doit entrer en activité dès la fin de cette année. Les sociétés en question sont d'une part EUROSOJA, contrôlée par Lesieur et Unipol, avec la participation de négociants internationaux comme Bunge et Vandemoortele, et INDUSOJA, dominée par le groupe

MOR-BIHAN

- **L'I.N.S.E.E. (Institut National de la Statistique)** dans l'industrie, le commerce et les services des secteurs public et privé, pour l'année 1966. On y relève que le salaire brut en Bretagne est 2,27 fois moins fort qu'à Paris et 1,82 fois moins fort pour l'ensemble de l'hexagone. Même disparité en ce qui concerne les salaires nets : 9 268 F en Bretagne en 1966, 11 344 en France et 14 942 à Paris.

De très fortes disparités existent également entre les salaires masculins et féminins; c'est ainsi que le salaire net moyen d'un homme en Bretagne est inférieur à celui d'une femme à Paris. Dans le Morbihan, département le plus défavorisé, le salaire féminin est trois fois moins élevé en moyenne que celui d'un homme dans la région parisienne.

- **Le pillage du patrimoine artistique de la Bretagne continue**. Les calvaires, objets de tant de convoitises, semblent particulièrement visés dans la région de Pluvigner; depuis plusieurs années, on a vu disparaître aussi bien à Pluvigner qu'à Landaul, quelques-unes de ces croix taillées dans le granit. Dernièrement, le calvaire de Kerdoutel vient à nouveau de disparaître; il avait déjà été volé il y a 8 ans, mais à la suite de la colère des gens du quartier et des vives réactions provoquées dans la région, il avait été discrètement restitué.

Vols également dans la chapelle de Saint-

américain Cargill et où l'on retrouve d'autres associés comme Provimi, Soproga (Rousselet-Kuhlmann) et Synoxy, du groupe Edouard de Rothschild. Belle brochette donc et opération qui constitue un pas décisif dans le processus de pénétration à fin colonisatrice en Bretagne; opération d'autant plus intéressante qu'elle permettra à ces financiers de contrôler toute la production d'aliments du bétail (y compris le secteur coopératif) et progressivement la production elle-même.

Herbot, dans le Finistère, où une statuette en bois du XIV^e siècle d'une valeur inestimable, ainsi que deux albâtres arrachés au rétable, ont été subtilisés.

- **Sept mois après la fermeture des Forges d'Hennebont**, la C.F.D.T. chiffre à environ 50 les travailleurs encore au chômage et on est de plus en plus inquiet pour l'avenir des 120 ouvriers qui suivent actuellement les cours de F.P.A. Alors qu'il s'agit d'ouvriers qualifiés, de nombreux travaux des anciennes forges sont utilisés à des travaux de... terrassement.

— **L'ordre règne à Lorient** : à l'occasion d'un « gala de l'Espoir » organisé par les jeunes gaullistes au profit de la Ligue contre le Cancer, des jeunes Lorientais ont manifesté; ils portaient des pancartes sur lesquelles on pouvait lire : « Halte à la mendicité », « la charité c'est sa bombe », « achetez une bonne conscience pour 3 F », etc... Très rapidement, ils ont été embarqués par la police, ainsi qu'un groupe d'internes du Lycée Dupuy de Lôme qui, se rendant à une conférence sur le fascisme et conduit par un surveillant, a néanmoins été soumis systématiquement à un contrôle d'identité, à l'issue duquel quatre lycéens ont été emmenés au commissariat.

La section morbihannaise du S.N.E.S. attire l'attention de tous les citoyens sur l'accroissement de ces indices d'une répression policière de plus en plus systématique et les appelle à s'y opposer.

COURRIER DES LECTEURS

Nos correspondants doivent préciser quand ils veulent que leur nom soit mentionné. Nous remercions vivement ceux qui nous écrivent

— *Fervent lecteur de votre journal depuis plus d'un an, je fais tout mon possible pour le faire connaître à mes amis. Je désire abonner un de mes frères... (I.B., Douarnenez).*

— *Je vous remercie pour le sérieux avec lequel vous étudiez le peuple breton et ses problèmes (Y.T., Brest).*

— *Je viens de lire le numéro 64 du Peuple Breton, toujours avec beaucoup d'intérêt. J'espère vivement que l'organe de l'Union démocratique bretonne aura un nombre toujours croissant de lecteurs... En dehors du rôle d'information franche du mensuel Le Peuple Breton, de l'éveil qu'il suscite quant aux problèmes de la Bretagne et de l'action directe des sections de l'Union démocratique bretonne, il serait peut-être utile d'appeler les Bretons qui ne sont pas en Bretagne et sont éloignés de leur pays à une participation active, sous la forme de suggestions faites par correspondance. Je ne doute pas que de nombreux lecteurs vous écrivent, mais je pense qu'il serait peut-être nécessaire d'attirer l'attention des lecteurs lointains sur le fait que les idées, leur expression, voire leur mise en application, sont une forme de lutte à distance... (J.P., Malo-les-Bains, Nord).*

— *Voilà mon réabonnement. Je vous remercie et je vous félicite de la qualité de l'information donnée par le journal (J.C.L., Redon).*

— *Labour mad a souhaitan deoc'h evit ar vro hag ar bobl breton (Y.B., Marseille).*

— *Ar pezh am eus lennet e-barz ar ge-laouenn Emsav diwar-benn an displegdegod ho peus graet gant an tud an Emsav e Gourin, an 18 a viz east, e deus graet plijadur d'in. Mat kenan eo labourat war an sokial-ouriezh, evit ar bobl, gant ma ne vez ket dizonjet e teu da genta an talvoudegezh hag ar mad ar bobl vrezhon, ar vroad vrezhon a-gevret... (R.T., Brest).*

— *Je ne peux pas rester indifférent devant l'emprisonnement des Bretons du F.L.B., sans les soutenir en toute chose. Ils ont lutté pour la Bretagne (peut-être mal) mais surtout parce que notre patrie allait en déclinant pour ne pas dire plus. La faute en incombe totalement à l'état français aussi bien national-gaulliste... que les autres. (Un travailleur en émigration, R.O., Paris).*

— *Je vous prie de bien vouloir m'abonner au Peuple Breton... Je ne suis pas Bretonne mais Occitane et née dans un pays qui me maltraité (Lozère). Je suis de ce fait très sensible et préoccupée par la similitude des problèmes rencontrés par nos deux civilisations et par l'important problème de la régionalisation. (J.E., Paris).*

— *Après la chasse aux revêtus du F.L.B., la répression va sans doute aller de pair avec des promesses du Guide suprême De Gaulle,*

promesses qui, comme celles du passé, verront leur réalisation aux calendes grecques. Bien que n'approuvant pas le principe de la violence, je crois qu'il faut respecter le courage et les risques pris par les membres du F.L.B. qui sont tout de même des gens du peuple breton.

— *Aussi, pour que leurs familles aident matériellement et que les prisonniers soient aussi défendus par de bons avocats, je crois que l'U.D.B. fait bien d'organiser une collecte de solidarité, en tenant des divergences d'opinion (L.H., Bruxelles).*

— *J'ai bien reçu les exemplaires du P.B. que vous m'avez adressés. Je vous en remercie. Les Bretons sont nombreux à Dakar et j'espère fort en rallier quelques-uns à nos idées, à nos idées et les amener à s'abonner à l'excellent Peuple Breton (Y.G., Dakar).*

— *J'ai fait la connaissance de votre journal avec le n° 60. Le Peuple Breton m'a vivement intéressé : c'est pourquoi aujourd'hui, je souscris un abonnement (G.R., Nantes).*

— *A la suite du décès de mon mari, je n'ai plus pensé de demander un réabonnement automatique, le nôtre se terminant à ce moment-là. En espérant que je recevrai bientôt votre journal, que mon mari aimait tant, je vous adresse mes meilleurs sentiments bretons. (Mme B.R., Bourg-la-Reine).*

— *Je désire m'abonner à votre journal qui m'intéresse énormément. Je suis Breton du Nord Finistère, en exil à Paris. Je vous demande aussi d'abonner trois personnes différentes... (J.Y.D., Paris).*

— *Ayant par hasard lu votre journal, je l'ai trouvé intéressant, aussi je vous adresse ci-joint un chèque de quinze francs... (G.A., Vannes).*

— *Adroumanant... hag un tamm kalon an ano Doue (Y.M., Brest).*

— *Réabonnement de soutien pour que votre tirage augmente encore au-delà des actuels 5.000 exemplaires (M.R., Dinan).*

— *Pour mon réabonnement à votre journal. The best Breton one ! (C.M., Guingamp).*

Imprimerie Commerciale, Rennes



Directeur de la publication : J.-Y. Veillard
Publication inscrite à la C.P.P.A.P. n° 41.387
Tirage : 5 000 — Dépôt légal 2^e trimestre.